

UNICEF KINSHASA (RD CONGO)  
Attention: Supply & Logistics Unit  
Concession Immotex, n° 372,  
Avenue Colonel Mondjiba  
KINSHASA / NGALIEMA

DATE DE PUBLICATION : 09 août 2019

**LRPS-2019-9149348 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**

**PIECE 1- AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION**

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), en République Démocratique du Congo, invite, par la présente, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs propositions d'offres de services pour des travaux de construction de **132 salles de classe avec 132 portes de latrines réparties dans 22 écoles des provinces du Kasai Central. Les travaux sont subdivisés en 7 LOTS.**

A cet effet, l'UNICEF souhaite recourir à un prestataire qui a les capacités technique et financière de pouvoir mettre en œuvre l'exécution de ces travaux en **six (6) mois**, avec une période de garantie dans la suite de **douze (12) mois**.

**INFORMATION ESSENTIELLE**

**L'offre ne sera considérée que :**

- 1. si le numéro de l'appel d'offres figure sur l'enveloppe ou le mail de réponse ;**
- 2. si l'offre technique est rangée dans l'ordre impératif suivant :**
  - a. Formulaire de Proposition (Pièce 4) ;**
  - b. Documents administratifs (présentés selon l'ordre indiqué en Pièce 5) ;**
  - c. Documents techniques (présentés selon l'ordre et les modèles en Pièce 6).**

DANS TOUTE CORRESPONDANCE RAPPELER LA REFERENCE :

**LRPS-2019-9149348 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**

Les offres pourront être soumises soit par courrier, soit par internet.

- Pour les offres soumises par courrier (Une proposition technique pour chaque lot soumissionné et une offre financière séparée par lot) :

Les offres seront soumises en **DOUBLE EXEMPLAIRE** (1 original et 1 copie) et sous pli cacheté, au Bureau de l'UNICEF à Kinshasa à l'adresse indiquée ci-haut.

**Toute offre déposée doit être enregistrée sur la fiche de dépôt correspondante disponible à la réception. Toute offre non enregistrée sera susceptible d'être rejetée.**

- Pour les offres soumises par internet :

Les offres devront être envoyées à : [rdctenders@unicef.org](mailto:rdctenders@unicef.org) .

**Une réunion d'information aura lieu dans les bureaux de l'UNICEF à Kinshasa le mardi 20 août 2019 à 14h00' (heure de Kinshasa).**

Les offres devront parvenir à l'UNICEF au plus tard le **jeudi 29 août 2019 à 14h00'** (heure de Kinshasa).

Le présent Appel d'Offres est constitué de **sept (7) lots indépendants**, chaque soumissionnaire

pouvant soumettre une offre pour 1 ou plusieurs lots :

N° LOT	PROVINCE	SOUS DIVISION	NOM ECOLE	COORDONNEES GPS	VILLAGE	SECTEUR	Classes à construire	Latrines à construire	
1	KASAÏ CENTRAL	DIMBELENGE 2	EP DIBUE DIETU	/	LUKIBU	BAKUA TAMBUA	6	6	
2			EP TSHIBUEMA	/	MASHALA	TSHIBUEMA	6	6	
3			EP KANDONDO	/	MASHALA	BAKUA TSHIPALA	6	6	
<b>TOTAL LOT 1</b>							<b>18</b>	<b>18</b>	
4	KASAÏ CENTRAL	DIMBELENGE 2	EP KALUWE	/	MASHALA	BAKUA NKOPEKA	6	6	
5			EP LUMONA	/	MASHALA	BAKUA NKULU	6	6	
6			EP LEMBA	/	MASHALA	MUPENDA	6	6	
<b>TOTAL LOT 2</b>							<b>18</b>	<b>18</b>	
7	KASAI CENTRAL	DIMBELENGE 2	EP 2 KAPEMBA	/	MASHALA	BENA KALOMBO	6	6	
8			EP 2 TSHIKUNDI	/	LUKIBU	KAMBAMBI	6	6	
9			EP 2 BENA TSHIADI	/	MASHALA	BASHINGU	6	6	
<b>TOTAL LOT 3</b>							<b>18</b>	<b>18</b>	
10	KASAI CENTRAL	KANANGA 1	EP MGR KABONGO	/	MPEMBA	KANANGA	6	6	
11			EP LUKUSA KAYEMBE	/	MPEMBA	KANANGA	6	6	
12			EP TUDIENZELE	/	MPEMBA	KANANGA	6	6	
<b>TOTAL LOT 4</b>							<b>18</b>	<b>18</b>	
13	KASAI CENTRAL	KANANGA 1	EP 3 LUNGANDU	/	MPEMBA	KANANGA	6	6	
14			KANANGA 2	EP MUYOYO	/	MULUNDA	LUKONGA	6	6
15				EP 3 TSHINSHIBA	/	NDESHA	KAMUPONGO	6	6
16				EP SIMON KIMBANGU	/	NDESHA	KAMUPONGO	6	6
<b>TOTAL LOT 5</b>							<b>24</b>	<b>24</b>	
17	KASAÏ CENTRAL	KAZUMBA SUD	EP KAVULA	- 6.654304,21.951871	KAVULA	TSHITUPA	6	6	
18			EP NKATA	- 6.807484,22.134716	KAVULA	TSHILUATA	6	6	
19			EP ISTUTU NDALI	- 6.934154,21.894598	MBOIE	TSHISENGA	6	6	
<b>TOTAL LOT 6</b>							<b>18</b>	<b>18</b>	
20	KASAI CENTRAL	DEMBA 1	EP DEMBA RSAC	- 5.5183020,22.251340	KAMA LONGO	MUANZANGOMA	6	6	
21			EP3 MPINDU	- 5.4669260,22.131141	BAKUAMPIKA	TSHIBOTE	6	6	
22			EP WETUNGA NYI	- 5.4902250,22.053155	BENA MULAMBA NKANGA	TSHIBOTE	6	6	
<b>TOTAL LOT 7</b>							<b>18</b>	<b>18</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>132</b>	<b>132</b>	

\*Republication des lots 2 et 5 de l'appel d'offres LRPS-2019-9146247 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 174 SALLES DE CLASSE ET 174 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 29 ECOLES - PROVINCES DU KASAÏ CENTRAL ET KASAÏ ORIENTAL, SUBDIVISES EN 9 LOTS du 07 février au 07 mars 2019.

Les soumissionnaires sont invités à confirmer leur intention de participer par e-mail: [rdcinfoprourement@unicef.org](mailto:rdcinfoprourement@unicef.org), afin de permettre le partage d'information / clarifications éventuelles.

**NOTE : La visite de site est obligatoire.** Elle est à la charge du Soumissionnaire. Ce dernier devra soumettre dans son offre technique le Certificat de la visite de site (Pièce 10) rempli et validé par le représentant de l'école ou du représentant de l'EPSP de la sous-division. Cette visite permettra au soumissionnaire d'examiner les sites des travaux ainsi que les environs et à réunir toutes les informations nécessaires à la préparation de son offre et à l'exécution des travaux.



Senior Supply and Logistics Manager

## MARQUAGE ET RETOUR DES PROPOSITIONS

### ▪ Pour les soumissions par courrier :

Les plis contenant les propositions doivent être hermétiquement fermés dans une enveloppe, clairement marquée (sur l'extérieur) du numéro de la Demande de Proposition et doivent parvenir au bureau de l'UNICEF au plus tard à la date et l'heure indiquées.

Les plis contenant les propositions devront être **déposés dans la boîte prévue à cet effet** se trouvant à la réception du bureau l'UNICEF Kinshasa situé dans la concession Immotex (ex-Utexasfrica), sise au n° 372, avenue colonel Mondjiba, Kinshasa / Ngaliema. Veuillez-vous assurer que les enveloppes sont déposées à l'intérieur de la boîte.

**Toute offre déposée doit être enregistrée sur la fiche de dépôt correspondante disponible à la réception. Toute offre non-déposée dans la boîte prévue à cet effet et non-enregistrée sera susceptible d'être rejetée.**

Toutes les propositions transmises par courrier, devront être soumises de la manière suivante :

- Enveloppe extérieure (**sans inscrire le nom de l'entreprise**) portant les mentions suivantes :

**LRPS-2019-9149348 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**

LOTS : XX... (Mentionner le(s) lot(s) soumis

1. 1 enveloppe intérieure portant les mentions suivantes :

**Proposition Technique** : Nom de l'entreprise,

**LRPS-2019-9149348 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**

LOTS : XX (Une proposition technique pour chaque lot soumissionné : **Mentionner le(s) numéro(s) du ou des lot(s)**)

2. 1 enveloppe intérieure portant les mentions suivantes :

**Proposition financière** : Nom de l'entreprise

**LRPS-2019-9149348 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**

LOTS : XX (Une proposition financière pour chaque lot soumissionné : **Mentionner le(s) numéro(s) du ou des lot(s)**)

**Les deux enveloppes intérieures contenant les propositions techniques et financières devront être placées dans des enveloppes scellées, séparées et insérées dans l'enveloppe extérieure.**

Les offres devront être soumises en double exemplaire, respectivement revêtues de la mention « Original » et de la mention « Copie ». En cas de différence dans le contenu, l'original prévaudra. L'original de la soumission devra être signé ou paraphé sur chaque page par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. Le cas échéant, l'autorisation devra être communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le plus haut dirigeant de la société, ou d'une procuration, jointe à la soumission.

### ▪ Pour les offres soumises par e-mail :

Le titre/sujet des e-mails doit mentionner clairement la référence de l'appel d'offres, les lots concernés et le contenu du mail (proposition technique ou financière – envoyées dans des e-mails séparés). Les propositions devront être envoyées à l'adresse prévue à cet effet : **rdctenders@unicef.org**.

Les propositions par e-mail devront être soumises conformément aux instructions suivantes :

- **Deux e-mails séparés :**
  - Un e-mail contenant la proposition technique - n° lot.
  - Un e-mail contenant la proposition financière - n° lot.
- **Référence de l'appel d'offres + Objet du mail à mentionner dans l'intitulé du mail.**

Exemple:

- **LRPS-2019-9149348 – Proposition technique - N° du lot ..... – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**
- **LRPS-2019-9149348 – Proposition financière - N° du lot.... (*offre séparée par lot*) – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS**
- Pièces à joindre en format PDF, ne dépassant pas 2Mo. (En cas de fichiers lourds, scinder les envois).

Toute offre envoyée par internet qui sera **reçue par l'UNICEF après la date et l'heure limite de dépôt des offres fixées au jeudi 29 août 2019 à 14h00' (heure de Kinshasa) sera automatiquement rejetée**. Les Soumissionnaires sont invités à tenir compte des délais éventuels de transmission des données. **Les date et heure de réception par l'UNICEF (et non d'envoi par les Soumissionnaires) feront foi.**

Les propositions reçues de toute autre manière et/ ou les propositions déposées après le délai mentionné seront invalidées.

Aucune offre reçue après la date et l'heure limite indiquées ne sera prise en considération. L'UNICEF n'acceptera aucune responsabilité pour l'ouverture prématurée d'une offre mal dirigée ou d'une offre non identifiée correctement.

## PIECE 2 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### A. GENERALITES

1. Par la présente, le Bureau UNICEF-RDC souhaite recevoir des soumissions en réponse à cette demande de proposition (RFP). Les soumissionnaires doivent se conformer strictement à l'ensemble des exigences de la présente demande de proposition. Aucun changement, aucune substitution ou autre modification concernant les règles et dispositions figurant dans la présente demande de proposition ne peut être effectué ou supposé sans instruction ou approbation écrite de l'UNICEF prenant la forme d'informations complémentaires à la demande de proposition.
2. Le dépôt d'une soumission emportera reconnaissance par le soumissionnaire que l'ensemble des obligations prévues par la présente RFP seront respectées et, sauf indication contraire, le soumissionnaire a lu, compris et accepté l'ensemble des instructions figurant dans la présente RFP.
3. Toute soumission déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation d'une quelconque soumission par l'UNICEF. L'UNICEF n'est aucunement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre de la présente demande de proposition.
4. L'UNICEF exige de l'ensemble des soumissionnaires qui répondront à la présente demande de proposition qu'ils se conduisent de manière professionnelle, objective et impartiale et qu'ils privilégient en toutes circonstances les intérêts de l'UNICEF. Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts. Tous les soumissionnaires qui s'avèreront être en situation de **conflit d'intérêts** seront éliminés. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs sociétés affiliées seront considérés comme étant en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis d'une ou de plusieurs parties dans le cadre de la présente procédure d'invitation à soumissionner lorsque :

- ils seront ou auront été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées, ayant été engagée par l'UNICEF pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse/estimation des coûts et des autres documents devant être utilisés pour l'achat des biens et services dans le cadre de la présente procédure de sélection ;
- ils auront participé à la préparation et/ou à la conception du programme/projet relatif aux services demandés aux termes de la présente RFP ; ou
- ils seront considérés comme étant en situation de conflit pour tout autre motif qui pourra être retenu par l'UNICEF ou à sa seule et entière discrétion.

Les soumissions déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées par l'UNICEF dans les cas suivants :

- s'ils ont au moins un associé, administrateur ou actionnaire dominant en commun ;
- si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention directe ou indirecte ;
- s'ils possèdent le même représentant légal aux fins de la présente RFP ;
- s'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, leur permet d'avoir accès à des informations ou d'influer sur la soumission d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure de RFP ;
- s'ils sont les sous-traitants de leurs soumissions respectives, ou si le sous-traitant d'une soumission dépose également une autre soumission en son nom et en tant que soumissionnaire principal ;
- si un expert proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plusieurs soumissions dans le cadre de la présente RFP. La présente condition ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs soumissions.

En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires devront en informer et/ ou solliciter l'avis de l'UNICEF.

5. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leurs soumissions les informations suivantes :
- S'ils sont les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, administrateurs, actionnaires dominants de tout partenaire de réalisation recevant des services dans le cadre de la présente RFP ou si leur personnel clé fait partie de la famille d'un fonctionnaire de l'UNICEF exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat et/ou le gouvernement du pays concerné ; et
  - Les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

**La non-divulgaration de telles informations pourra entraîner le rejet de la ou des soumissions concernées.**

6. L'admissibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par l'UNICEF de divers facteurs tels que leur enregistrement en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat, l'accès aux informations dans le cadre de la présente RFP, ainsi que d'autres facteurs pouvant créer un avantage indu par rapport à d'autres soumissionnaires et entraîner le rejet final de la soumission.
7. Tous les soumissionnaires doivent se conformer au code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/Depts/ptd/sites/dr7.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February/%202014/conduct\\_french.pdf](http://www.un.org/Depts/ptd/sites/dr7.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February/%202014/conduct_french.pdf)

## B. CONTENU DE LA SOUMISSION

### 8. Pièces de la soumission

Offres	Désignation	Action
Proposition technique	Formulaire de Proposition (Pièce 4)	A remplir, signer et cacheter
	Documents administratifs à fournir par le soumissionnaire (Pièce 5)	A fournir
	Certificat de visite de site (Pièce 10)	A remplir, signer et cacheter
	Formulaire de soumission technique (Pièce 6)	A fournir
Proposition financière	Lettre de proposition financière (Pièce 7)	A remplir, signer et cacheter
	Cadre du devis estimatif et quantitatif (CDEQ) (Pièce 8)	A remplir, parapher et cacheter

### 9. Clarifications relatives à l'invitation à soumissionner

Toutes les demandes de changements ou modifications à la demande de proposition ou les demandes d'éclaircissements doivent être soumises par e-mail à l'adresse suivante : [rdcinfoprocurement@unicef.org](mailto:rdcinfoprocurement@unicef.org).

Seules les demandes écrites seront prises en compte. Les réponses seront communiquées par écrit et partagées avec l'ensemble de soumissionnaires qui auront manifesté leur intérêt.

Les demandes de renseignements reçues moins de **cinq (5) jours ouvrables** avant la date de clôture ne seront pas prises en compte

L'UNICEF s'efforcera de répondre rapidement aux demandes de clarification. Toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des soumissions, sauf si l'UNICEF estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.

### 10. Modification de l'invitation à soumissionner

A tout moment avant la date limite de dépôt des soumissions, l'UNICEF pourra, pour quelque raison

que ce soit, (par exemple en réponse à la demande de clarification d'un soumissionnaire), modifier la RFP à l'aide d'informations complémentaires. Tous les soumissionnaires potentiels qui avaient confirmé leur intention de soumissionner recevront notification écrite de l'ensemble des modifications, ainsi que des instructions supplémentaires.

Afin de ménager aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour examiner les modifications dans le cadre de la préparation de leur soumission, l'UNICEF pourra, à sa seule et entière discrétion, proroger la date limite de dépôt des soumissions.

## C. PREPARATION DE LA SOUMISSION

### 11. Coût

Le soumissionnaire supportera l'ensemble des coûts liés à la préparation et/ou au dépôt de sa soumission, que celle-ci soit ou non retenue. L'UNICEF ne sera en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.

### 12. Langue

La soumission, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et l'UNICEF, devront être rédigées en Français. Toute documentation imprimée fournie par le soumissionnaire qui sera rédigée dans une autre langue que la langue indiquée devra être accompagnée d'une traduction dans ladite langue. Aux fins d'interprétation de la soumission, et en cas de différence ou de contradiction, la version traduite dans la langue de préférence fera foi.

### 13. Formulaire

Le soumissionnaire devra se conformer aux formats /formulaire de soumission fournis dans le présent document d'appel d'offres.

### 14. Format et contenu de la soumission technique

Le soumissionnaire devra structurer la soumission technique de la manière suivante :

**Expertise de la société/de l'organisation (SECTION 1, Pièce 6) :** Les informations demandées en Pièce 6 doivent fournir des détails concernant la structure de direction de l'organisation, ses capacités/ressources organisationnelles et l'expérience de l'organisation/de la société, la liste des projets/contrats (achevés et en cours) analogues ou similaires aux exigences de la RFP, et la preuve de sa stabilité financière et du caractère adéquat de ses ressources pour fournir les services requis par la RFP. Il en sera de même pour toute autre entité participant à la RFP dans le cadre d'une coentreprise ou d'un consortium. En cas de Joint-Venture, cette section devra clairement indiquer la société « lead » qui sera signataire du contrat et responsable de la bonne exécution au nom du consortium.

**Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution (SECTION 2, Pièce 6) :** Les informations demandées en Pièce 6 doivent démontrer la prise en compte par le soumissionnaire des cahiers de prescriptions techniques en identifiant les composants spécifiques proposés ; la manière dont il sera répondu aux exigences telles qu'indiquées, point par point ; la fourniture d'une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, l'identification des travaux/portions des travaux qui seront sous-traités ; et une démonstration de la manière dont la méthodologie proposée répond aux spécifications ou les dépasse, tout en garantissant l'adéquation de l'approche envisagée aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel du projet. Cette méthodologie doit être présentée dans un calendrier d'exécution conforme à la durée du contrat.

**Personnel clé (SECTION 3, Pièce 6) :** Les informations demandées en Pièce 6 doivent inclure les diplômes et les curriculum vitae (CV) complets et actualisés des membres du personnel clé (chef de chantiers et chef d'équipe) qui seront affectés à la mise en œuvre de la méthodologie proposée, en définissant clairement les rôles et responsabilité de chacun au regard de ladite méthodologie. Les CV doivent indiquer les compétences et démontrer les qualifications des intéressés dans des domaines utiles au regard de la prestation à réaliser.

Dans le cadre de la Pièce 6, le soumissionnaire assure et confirme à l'UNICEF que le personnel désigné

est disponible pour les besoins du contrat aux dates proposées. L'UNICEF se réserve le droit de considérer la soumission comme étant non conforme si l'un des membres du personnel clé devient ultérieurement indisponible, sauf pour des raisons inévitables telles qu'un décès ou des problèmes de santé, entre autres possibilités. Toute substitution délibérée résultant de raisons inévitables, y compris d'un retard d'exécution du projet du programme non lié à une faute du soumissionnaire, ne pourra intervenir que si l'UNICEF accepte la justification avancée et approuve les qualifications du remplaçant dont les compétences devront être égales ou supérieures à celles de la personne remplacée.

**Matériel (SECTION 4, Pièce 6) :** Les informations demandées en Pièce 6 doivent inclure les détails concernant les matériels exigés dans le cadre des présents travaux, afin d'établir qu'il a la possibilité de mobiliser le matériel clé.

**En cas de soumission à plusieurs lots, le soumissionnaire devra présenter une équipe et du matériel distincts pour chaque lot soumissionné.**

## 15. Soumission financière

La soumission financière devra être établie à l'aide des formulaires types ci-joints (Pièces 7 et 8). Elle devra énumérer l'ensemble des principaux éléments de coût liés aux services et fournir la composition détaillée desdits coûts. Les prix de tous les produits et activités décrits dans la soumission technique devront être fixés séparément pour chacun d'entre eux. Les produits et activités décrits dans la soumission technique et dont le prix ne sera pas indiqué dans la soumission financière seront considérés comme étant inclus dans les prix d'autres activités ou éléments, ainsi que dans le prix total final.

La pièce 7 devra être remplie, signée, cachetée et jointe à l'offre financière **uniquement**.

## 16. Devises

Tous les prix devront être libellés en **US Dollar (USD)**.

## 17. Documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra fournir la preuve écrite de son statut de fournisseur admissible et qualifié à l'aide des formulaires figurant dans les Pièces 5 et 6, formulaires des informations relatives au soumissionnaire. Pour les besoins de l'attribution d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par l'UNICEF. Ceci signifie notamment que:

- dans le cas d'un soumissionnaire proposant de fournir dans le cadre du contrat des biens qu'il n'a pas fabriqués ou produits de toute autre manière, le soumissionnaire doit avoir été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur desdits biens à les fournir dans le pays de destination finale ;
- **le soumissionnaire doit avoir les capacités financières, techniques et de production nécessaires pour exécuter le contrat ;** et
- le soumissionnaire ne doit pas figurer, sur la liste 1267/1989 de l'ONU, sur la liste d'exclusion de l'ONU ou sur toute liste des fournisseurs suspendus ou radiés de l'UNICEF.

## 18. Coentreprise, consortium ou partenariat

Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de la soumission, elles doivent confirmer dans le cadre de leur soumission : (i) qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise de manière solidaire, ceci devant être démontré à l'aide d'un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à la soumission ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre l'UNICEF et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités membres de la coentreprise.

Une fois la soumission déposée auprès de l'UNICEF, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise ne pourra pas être changée sans le consentement préalable et écrit de l'UNICEF. En outre, ni l'entité principale, ni les entités juridiques membres de la coentreprise ne pourront :

- déposer une autre soumission à titre individuel ; ou
- en tant qu'entité principale ou membre d'une autre coentreprise déposant une autre soumission.

La description de l'organisation de la coentreprise/du consortium/du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de la RFP, tant dans la soumission que dans l'accord de coentreprise. L'UNICEF évaluera l'admissibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise.

Si la coentreprise présente ses réalisations et son expérience dans le cadre de projets similaires à celui de la RFP, elle doit présenter ces informations de la manière suivante :

- ceux qui ont été réalisés par la coentreprise ; et
- ceux qui ont été réalisés par chacune des entités juridiques de la coentreprise censées participer à la fourniture des services définis dans la RFP.

Les contrats antérieurs exécutés par des experts qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise ou du membre concerné et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.

## 19. Variantes

Sauf indications contraires, les variantes ne seront pas prises en compte. Dans le cas où un soumissionnaire souhaiterait présenter une variante, celle-ci devra être soumise en sus de la proposition principale, strictement conforme au cahier des charges, et dûment justifiée. Sa prise en compte dans l'analyse restera à la discrétion de l'UNICEF.

## 20. Durée de validité

La soumission devra demeurer valide pour une durée de **90 jours**, à compter de la date-limite de dépôt des soumissions.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'UNICEF pourra demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs soumissions. La demande et les réponses devront être écrites et seront considérées comme faisant partie intégrante des soumissions.

## D. DEPOT ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

### 21. Dépôt

**Les enveloppes contenant les soumissions financière (1 original et 1 copie) et technique (1 originale et 1 copie) DOIVENT ETRE COMPLETEMENT SEPAREES, soumises dans des enveloppes fermées, étiquetées et clairement identifiées conformément aux instructions fournies dans la Section « MARQUAGE ET RETOUR DES PROPOSITIONS » en page 3 du présent appel d'offres.**

Le soumissionnaire assumera la responsabilité de la perte ou de l'ouverture prématurée des soumissions résultant de leur non-fermeture ou de l'absence desdites mentions par sa faute.

**Si l'acheminement d'une soumission est censé prendre du temps (envoi par courrier ou par intermédiaire), le soumissionnaire doit s'assurer qu'un délai suffisant a été ménagé pour respecter la date-limite de dépôt fixée par l'UNICEF.** Pour les besoins de la gestion de ses dossiers, l'UNICEF retiendra à titre de date et d'heure officielles de réception d'une soumission la date et à l'heure effectives à laquelle la soumission sera arrivée physiquement dans les locaux de l'UNICEF.

Pour les offres envoyées par courrier express, les soumissionnaires pourront envoyer une notification à l'adresse : [rdcinfoprocurement@unicef.org](mailto:rdcinfoprocurement@unicef.org) en mentionnant clairement en titre/sujet la référence de l'appel d'offres et le contenu du mail (coordonnées d'envoi express). Il reste toutefois de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de l'offre par l'UNICEF dans les délais.

Les offres remises en main propre devront être déposées dans la boîte prévue à cet effet se trouvant à la réception du bureau l'UNICEF Kinshasa situé dans la Concession Immotex (ex-Utexasfrica), sise au n° 372, avenue colonel Mondjiba, Ngaliema, Kinshasa.

Les soumissionnaires sont informés que le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation par le soumissionnaire concerné des conditions contractuelles générales de l'UNICEF, telles qu'elles figurent dans la Pièce 9 jointe aux présentes.

## **22. Date limite de dépôt des soumissions et soumissions tardives**

Les soumissions doivent être reçues au bureau de l'UNICEF à Kinshasa au plus tard **jeudi 29 août 2019 à 14h00'** (heure de Kinshasa).

L'UNICEF ne tiendra pas compte des soumissions qui arriveront après la date-limite de dépôt des soumissions. Toute soumission reçue par l'UNICEF postérieurement à la date-limite de dépôt des soumissions sera déclarée tardive et sera rejetée et retournée non ouverte au soumissionnaire concerné.

## **23. Rétractation, remplacement et modification des soumissions**

Il appartient exclusivement aux soumissionnaires d'examiner soigneusement et en détail la parfaite conformité de leurs soumissions aux exigences de la RFP, en gardant à l'esprit que d'importantes lacunes dans le cadre de la fourniture des informations requises par l'UNICEF, ou un manque de clarté dans la description des services devant être fournis, peuvent entraîner le rejet de leur soumission. Le soumissionnaire assumera la responsabilité de ses propres interprétations ou conclusions erronées se rapportant aux informations fournies par l'UNICEF dans le cadre de la RFP.

Un soumissionnaire pourra rétracter, remplacer ou modifier sa soumission postérieurement à son dépôt en envoyant une notification écrite et dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et devra joindre une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de la soumission devra accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications devront avoir été reçues par l'UNICEF avant la date limite de dépôt des soumissions. Les enveloppes correspondantes des offres à considérer devront être clairement revêtues de la mention « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

Les soumissions rétractées seront retournées non ouvertes aux soumissionnaires concernés après la clôture de l'appel d'offres.

Aucun soumissionnaire ne pourra rétracter, remplacer ou modifier sa soumission entre la date-limite de dépôt des soumissions et l'expiration de la durée de validité de sa soumission qu'il aura indiquée dans le formulaire de soumission, ou toute prorogation de ladite durée.

## **24. Ouverture des soumissions**

L'UNICEF ouvrira les soumissions techniques en présence d'un comité ad-hoc constitué de spécialistes de l'UNICEF.

## **25. Confidentialité**

Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions, ainsi que la recommandation d'attribution du contrat ne seront pas divulguées aux soumissionnaires ou à d'autres personnes non officiellement concernées par une telle procédure, même après publication de l'attribution du contrat.

Tout effort d'un soumissionnaire visant à influencer l'UNICEF dans le cadre de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des soumissions ou des décisions d'attribution du contrat pourra entraîner le rejet de sa soumission, sur décision de l'UNICEF.

Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il pourra demander à se réunir avec l'UNICEF pour procéder à une analyse. Une telle analyse a pour objet d'évoquer les atouts et les faiblesses de la soumission du soumissionnaire afin de l'aider à améliorer la soumission présentée à l'UNICEF. Le contenu d'autres soumissions et leur comparaison à la soumission du soumissionnaire ne seront pas évoqués.

## E. EVALUATION DES SOUMISSIONS

### 26. Examen préliminaire des soumissions

L'UNICEF examinera les soumissions afin de déterminer si elles sont complètes au regard des documents minimums requis en Pièce 5, si les documents administratifs sont disponibles, si les documents ont été dûment signés, cachetés ou paraphés, si les soumissionnaires figurent ou non sur la liste des terroristes et des personnes qui financent le terrorisme du comité 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur la liste des fournisseurs suspendus ou radiés de l'UNICEF, et si les soumissions sont en ordre d'une manière générale, parmi d'autres indicateurs susceptibles d'être utilisés à ce stade. L'UNICEF pourra rejeter toute soumission en cas d'absence d'un des documents administratifs demandés et/ou de la garantie de soumission, le cas échéant.

### 27. Evaluation des soumissions

L'UNICEF examinera les soumissions afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions des termes et conditions générales et des conditions particulières de l'UNICEF auront été acceptées par les soumissionnaires, sans dérogation ou réserve.

L'équipe d'évaluation examinera et évaluera les soumissions techniques au regard de leur conformité aux prestations requises et aux autres documents fournis, en faisant application des critères d'évaluation, des sous-critères (détaillés en Pièce 6) et du système de points indiqués dans le tableau suivant :

CRITÈRES	Points total	EVALUATIONS	SOUS-CRITERES	Nb de points max.
Section 1 : Expertise du soumissionnaire	35	1.1. Capacité financière	Valeur des projets similaires réalisés et expériences, au cours des 5 dernières années, <b>attestés par un PV de réception ou attestation de bonne exécution.</b>	10
		1.2. Expériences du Soumissionnaire	Projets réalisés et expériences : Projets similaires réalisés par le Soumissionnaire pour les 5 dernières années, en précisant les références (nom du client <b>joignable</b> , téléphone et mail), les dates d'exécution et la valeur du projet. <b>Les projets cités devront être attestés (Lettre de commande et PV de réception ou attestation de bonne exécution ; pour les projets en cours, les lettres de commandes).</b>	15
			Expérience précédente de projets de construction dans la province du Kasai Central (ou ex-Kasai Occidental)	2
			Expérience de construction avec <b>les organismes des Nations Unies, ONGs internationales ou entités privées de renommée</b> , durant ces cinq dernières années.	5
			Expérience de construction avec l'UNICEF	3
Section 2 : Méthodologie proposée et plan d'exécution	12	2.1. Méthodologie détaillée des travaux	Conformité de la méthodologie aux conditions aux CPT	6
		2.2. Planning	Planning d'exécution (exhaustivité, logique dans l'enchaînement des tâches et respect du délai demandé)	6
Section 3 : Personnel	15	Qualification du personnel clé (Expérience pertinente, qualifications et compétences)	Chef(s) de chantier (Diplôme et CV, avec expériences pertinentes)	8
			Chef d'équipe (Diplôme et CV, avec expériences pertinentes)	7

Section 4 : Matériel	8	Matériels présentés et correspondants aux présents travaux (Adéquation du matériel proposé par rapport aux présents travaux)	Bétonnières	2
			Aiguille vibrante	2
			Groupe électrogène de 5KVA	2
			Petit outillage (truelle, niveau à bulle, brouettes, etc.)	2
70			70	

Chaque soumission conforme recevra une note technique. Une soumission sera déclarée non conforme à ce stade si elle ne correspond pas essentiellement à la RFP et, en particulier, aux exigences du Cahier de Prescriptions Techniques, ce qui signifie également qu'elle n'obtiendra pas la **note technique minimum de 49 points sur 70**. Aucune modification ne pourra être apportée par l'UNICEF aux critères d'évaluation, aux sous-critères et au système de points indiqués après réception de l'ensemble des soumissions.

Dans le cadre de la seconde étape, seules les offres financières des soumissionnaires dont la proposition technique aura obtenu le score minimum requis (49 points) seront ouvertes aux fins d'évaluation, de comparaison et d'examen. Les enveloppes des offres financières correspondant aux soumissions n'ayant pas obtenu la note technique minimum seront renvoyées aux soumissionnaires concernés, non ouvertes.

30 points constituent le total assigné à la composante prix. Le maximum des points sera attribué à la proposition de prix la moins-disante. Les autres propositions des prix recevront des points dans la proportion inverse du prix le plus bas.

La note globale sera basée sur une combinaison de la note technique et de la note financière, en suivant la formule de notation suivante :

Notation de la soumission technique (ST) 70% :

**Notation de la ST** = (note totale obtenue par la soumission)

Notation de la soumission financière (SF) 30% :

**Notation de la SF** = (prix offert le plus bas x 30) / prix de la soumission examinée

**Notation combinée et finale totale de la soumission 100% :**

(Notation de la ST) + (Notation de la SF)

L'UNICEF se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Une telle vérification devra être pleinement documentée et pourra notamment inclure l'ensemble ou toute combinaison des vérifications suivantes:

- la vérification de la précision, de l'exactitude et de l'authenticité des informations fournies par un soumissionnaire dans les documents juridiques, techniques et financiers soumis ;
- la validation du degré de conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ;
- des demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'organismes du gouvernement compétents vis-à-vis du soumissionnaire concerné, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ;
- des demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'autres clients antérieurs s'agissant de la qualité des prestations fournies dans le cadre de contrats en cours ou achevés ;
- l'inspection physique des bureaux, des succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;
- l'évaluation de la qualité de produits, travaux et activités en cours et achevés similaires aux besoins

de l'UNICEF, dans la mesure du possible ;

- g) d'autres moyens que l'UNICEF pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'attribution du contrat.

## 28. Clarifications relatives aux soumissions

Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions, l'UNICEF pourra, à sa seule discrétion, demander à tout soumissionnaire de fournir des clarifications sur sa soumission.

La demande de clarifications de l'UNICEF et la réponse y relative devront être écrites.

Les explications non sollicitées qui seront fournies par un soumissionnaire au titre de sa soumission et qui ne constitueront pas une réponse à une demande de l'UNICEF ne seront pas prises en compte lors de l'examen et de l'évaluation de sa soumission.

## 29. Conformité des soumissions

L'évaluation par l'UNICEF de la conformité d'une soumission sera basée sur son contenu.

Une soumission essentiellement conforme est une soumission qui respecte l'ensemble des conditions et autres exigences de la RFP sans dérogation, réserve ou omission importante.

Si une soumission n'est pas essentiellement conforme, elle sera rejetée par l'UNICEF et ne pourra pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant la dérogation, réserve ou omission importante.

## 30. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions

A condition qu'une soumission soit essentiellement conforme, l'UNICEF pourra demander au soumissionnaire concerné de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier tout défaut observé de conformité et/ou omissions de la soumission qui de l'avis de l'UNICEF, ne constituent pas une dérogation importante aux termes de l'A.O. Une telle demande ne pourra se rapporter à un quelconque aspect du prix de la soumission. Le fait pour le soumissionnaire concerné de ne pas se conformer à une telle demande pourra entraîner le rejet de sa soumission.

A condition qu'une soumission soit essentiellement conforme, l'UNICEF corrigera les erreurs de calcul de la manière suivante :

- a) en cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé;
- b) en cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ;
- c) en cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra, sous réserve de ce qui précède.

Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle l'UNICEF aura procédé, sa soumission sera rejetée.

## F. ATTRIBUTION DU CONTRAT

### 31. Droit d'accepter, de rejeter les soumissions ou de les déclarer non conformes

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission, de déclarer tout ou partie des soumissions non-conformes, et de rejeter toutes les soumissions à tout moment avant l'attribution du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision.

L'UNICEF vérifiera également si les soumissionnaires figurent sur la liste récapitulative des personnes et entités liées à des organisations terroristes de l'ONU, la liste des fournisseurs suspendus ou radiés du registre des fournisseurs de la division des achats du Secrétariat des Nations Unies, la liste d'exclusion de l'ONU et toute autre liste pouvant être établie ou reconnue par la politique de l'UNICEF en matière de sanction des fournisseurs, et rejettera immédiatement leurs soumissions le cas échéant.

### 32. Critères d'attribution

Avant l'expiration de la période de validité des soumissions, l'UNICEF attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié ayant obtenu la notation combinée et finale totale de la soumission la plus élevée.

### 33. Droit de modification des exigences lors de l'attribution du contrat

Lors de l'attribution du contrat, l'UNICEF se réserve le droit de modifier la quantité des services et/ou biens dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

### 34. Signature du contrat

Sous sept (7) jours calendaires à compter de la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu devra signer et dater le contrat et le retourner à l'UNICEF.

Le fait pour le soumissionnaire retenu de ne pas se conformer aux exigences de la clause 35 de la RFP et à la présente disposition constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du contrat et de confiscation de la garantie de soumission, le cas échéant. Dans ce cas, l'UNICEF pourra soit attribuer le contrat au soumissionnaire dont la soumission sera en deuxième position, soit solliciter de nouvelles soumissions.

### 35. Assurance de la responsabilité décennale

Une assurance couvrant intégralement la responsabilité décennale de l'Entrepreneur, susceptible d'être mise en jeu à l'occasion de la réalisation du Marché, sera souscrite **dès la signature du contrat**. Concernant le présent marché, cette assurance est exigée pour le gros-œuvre.

### 36. Garantie de bonne exécution

36 .1. Une garantie de bonne exécution inconditionnelle et encaissable à la demande, de 5% (CINQ POURCENT) du montant total des services rendus sera souscrite et remise à l'UNICEF **dès la signature du contrat**.

La garantie de bonne exécution peut consister en une garantie bancaire émise par une banque située en RD CONGO et acceptable pour l'UNICEF (voir Modèle en Pièce 12).

36. 2. La garantie de bonne exécution reste valable 30 jours après la date prévisionnelle attendue d'achèvement des travaux. Si, pour une raison quelconque, les travaux sont retardés, le contractant devra soumettre une nouvelle garantie de bonne exécution valable 30 jours après la réception provisoire révisée des travaux. La nouvelle garantie de bonne exécution doit être soumise au moins deux mois avant la date d'expiration de la garantie de bonne exécution initiale.

36 .3. Si le contrat permet la prise en charge de sections ou de parties séparables des travaux prévus au présent appel d'offres, la garantie de bonne exécution reste valable jusqu'à la délivrance du certificat d'achèvement provisoire.

36.4. La garantie de bonne exécution sera libérée 30 jours après la délivrance du certificat d'achèvement provisoire.

36.5 L'UNICEF aura le droit de réclamer le paiement de la garantie de bonne exécution si le contractant ne respecte pas l'engagement contractuel et les produits livrables.

### 37. Clauses contractuelles générales (Contractual provisions on construction contracts)

Les clauses reprises en Pièce 11 seront reprises dans le contrat et feront partie intégrante de celui-ci.

## G. MODALITES DE PAIEMENT

### 38. Tranches de paiements

Le prestataire sera payé selon les modalités suivantes :

- **A la signature du contrat** : remise à l'UNICEF d'une garantie bancaire de Bonne exécution équivalente à 5 % du marché ;
- **Paiement 20 %** sur approbation de l'UNICEF et du bureau de contrôle, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 20% ;
- **Paiement 15 %** sur approbation de l'UNICEF et du bureau de contrôle, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 35% ;
- **Paiement 15 %** sur approbation de l'UNICEF et du bureau de contrôle, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 50% ;
- **Paiement 15 %** sur approbation de l'UNICEF et du bureau de contrôle, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 65% ;
- **Paiement 15 %** sur approbation de l'UNICEF et du bureau de contrôle, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 80% ;
- **Paiement 15 %** sur approbation de l'UNICEF et du bureau de contrôle, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 100% et à l'issue de la délivrance du Certificat de réception provisoire délivré par l'UNICEF et à condition que l'entrepreneur ait remédié aux défauts consignés dans le Certificat de réception technique faite au préalable par le Bureau de Contrôle et que ses solutions aient été acceptées par l'UNICEF ;
- **A la réception provisoire**, la garantie bancaire de Bonne exécution est restituée à l'entreprise ;
- **Paiement 5 %** du montant total du contrat sur délivrance du Certificat d'achèvement définitif à douze (12) mois après la date de délivrance du Certificat de réception provisoire, à condition que l'entrepreneur ait remédié à tous les défauts constatés par l'Unicef (15) jours avant la délivrance du certificat d'achèvement définitif.

A chaque paiement le prestataire est tenu de présenter une demande de paiement, accompagnée d'une facture en conformité avec le paiement contractuel.

L'UNICEF s'engage à régler toute facture de l'Entrepreneur dans un délai de trente (30) jours suivant la date de dépôt de ladite facture. Tout paiement effectué par l'UNICEF au profit de l'Entrepreneur ne doit en aucun cas être interprété comme un affranchissement de l'Entrepreneur de ses obligations définies dans l'accord ou encore comme une acceptation par l'UNICEF de la bonne exécution des travaux concernés par ledit paiement.

### 39. Pénalité de retard

Si le prestataire n'arrive pas à terminer le travail dans les délais convenus dans le contrat, des pénalités seront appliquées par l'UNICEF en déduisant 0.1% par jour de retard jusqu'à concurrence de 5% de la valeur totale du contrat sera infligée aux entreprises qui n'ont pas la bonne volonté d'avancer avec les travaux, sans avoir de raison profonde justifiant leur situation. Toutefois, si le cumul (retard) excède les 5%, l'UNICEF pourrait mettre fin au contrat.

Sans préjudice à toute autre méthode de recouvrement, l'UNICEF pourrait déduire le montant des pénalités de toute somme en sa possession qui serait ou pourrait être due à l'Entrepreneur. Ces dommages et intérêts prédéterminés ne déchargeront pas l'Entrepreneur de l'obligation qui est la sienne de mener les travaux à leur terme, ni des autres obligations et responsabilités qui sont les siennes aux termes du contrat et du bon de commande.

**PIECE 3 – CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (C.P.T.)**

**TABLE DES MATIERES**

**A. OBJET DES TRAVAUX**

**B. PORTEE DES PLANS ET DU CPT**

**C. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES**

**C.1. NORMES ET TEXTES APPLICABLES**

**C.2. NOTE GENERALE**

**C.3. INSTALLATION DE CHANTIER**

**C.4. FOURNITURE ET POSE DU PANNEAU DE CHANTIER**

**D. DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

**D.1. IMPLANTATION DES OUVRAGES**

**D.2. TRAVAUX DE GROS-ŒUVRE**

2.1. Matériaux.

2.1.1. Ciments.

**2.1.1.1. Nature et qualité**

**2.1.1.2. Manutention et stockage**

2.1.2. Sables pour mortiers et bétons

**2.1.2.1. Nature et propreté**

**2.1.2.2. Granularité**

2.1.3. Gravier et gravillons pour bétons

**2.1.3.1. Origine et propreté**

2.1.4. Eau de gâchage

2.1.5. Aciers

2.1.6. Les adjuvants

2.2. Fondation

2.2.1. Terrassement (Fouille).

2.2.2. Couche de béton de propreté

2.2.3. Maçonnerie de fondation

2.3. Dalle sur sol avec finition en béton lissé/strié

2.4. Ouvrages en béton-armé

- Dispositions relatives au coffrage

- Mise en œuvre

- Décoffrage

2.4.1. Les colonnes (et/ou chaînage vertical)

2.4.2. Le chaînage horizontal haut (ceinture générale en partie haute)

- Linteau général :

- Chaînage horizontal en partie basse :

2.5. Maçonneries (muret d'1,20 m de hauteur, murs de séparation entre les salles de classe et murs des latrines)

**D.3. COUVERTURE**

3.1. Charpente métallique

3.2. Couverture

3.3. Faux plafond

3.4. Planche de rive

**D.4. ENDUIT POUR TABLEAUX NOIRS**

**D.5. PEINTURE**

**D.6. GOUTTIERES - DESCENTES DES EAUX DE PLUIE – CITERNES**

**D.7. DISPOSITIONS PROPOSEES AUX LATRINES**

7.1. La fosse

7.2. Dalle (pour un bloc de latrines)

7.3. Superstructure

**D.8. LAVE-MAINS DEVANT CHAQUE CLASSE (non applicable)**

**D.9. INSCRIPTION POUR VISIBILITE**

## A. OBJET DES TRAVAUX

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) se rapporte à la construction de **132 salles de classe avec 132 portes de latrines réparties dans 22 écoles des provinces du Kasai Central**. Les travaux sont subdivisés en **7 LOTS** de la manière suivante :

N° LOT	PROVINCE	SOUS DIVISION	NOM ECOLE	COORDONNEES GPS	VILLAGE	SECTEUR	OUVRAGES A CONSTRUIRE
1	KASAI CENTRAL	DIMBELENGE 2	EP DIBUE DIETU	/	LUKIBU	BAKUA TAMBUA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
2			EP TSHIBUEMA	/	MASHALA	TSHIBUEMA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
3			EP KANDONDO	/	MASHALA	BAKUA TSHIPALA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
4	KASAI CENTRAL	DIMBELENGE 2	EP KALUWE	/	MASHALA	BAKUA NKOPEKA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
5			EP LUMONA	/	MASHALA	BAKUA NKULU	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
6			EP LEMBA	/	MASHALA	MUPENDA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
7	KASAI CENTRAL	DIMBELENGE 2	EP 2 KAPEMBA	/	MASHALA	BENA KALOMBO	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
8			EP 2 TSHIKUNDI	/	LUKIBU	KAMBAMBI	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
9			EP 2 BENA TSHIADI	/	MASHALA	BASHINGU	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
10	KASAI CENTRAL	KANANGA 1	EP MGR KABONGO	/	MPEMBA	KANANGA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
11			EP LUKUSA KAYEMBE	/	MPEMBA	KANANGA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
12			EP TUDIENZELE	/	MPEMBA	KANANGA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
13	KASAI CENTRAL	KANANGA 1	EP 3 LUNGANDU	/	MPEMBA	KANANGA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun

N° LOT	PROVINCE	SOUS DIVISION	NOM ECOLE	COORDONNEES GPS	VILLAGE	SECTEUR	OUVRAGES A CONSTRUIRE
14	KASAI CENTRAL	KANANGA 2	EP MUJOYO	/	MULUNDA	LUKONGA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
15	KASAI CENTRAL	KANANGA 2	EP 3 TSHINSHIBA	/	NDESHA	KAMUPONGO	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
16	KASAI CENTRAL	KANANGA 2	EP SIMON KIMBANGU	/	NDESHA	KAMUPONGO	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
17	KASAI CENTRAL	KAZUMBA SUD	EP KAVULA	6.654304,21.951871	KAVULA	TSHITUPA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
18	KASAI CENTRAL	KAZUMBA SUD	EP NKATA	6.807484,22.134716	KAVULA	TSHILUATA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
19	KASAI CENTRAL	KAZUMBA SUD	EP ISTUTU NDALI	6.934154,21.894598	MBOIE	TSHISENGA	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
20	KASAI CENTRAL	DEMBA 1	EP DEMBA RSAC	5.5183020,22.251340	KAMA LONGO	MUANZANGOM A	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
21	KASAI CENTRAL	DEMBA 1	EP3 MPINDU	5.4669260,22.131141	BAKUAMPIK A	TSHIBOTE	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun
22	KASAI CENTRAL	DEMBA 1	EP WETUNGA NYI	5.4902250,22.053155	BENA MULAMBA NKANGA	TSHIBOTE	2 bâtiments de 3 salles de classe chacun + 2 blocs de latrine de 3 portes chacun

A cet effet, l'UNICEF souhaite recourir à un prestataire qui a les capacités technique et financière de pouvoir mettre en œuvre l'exécution de ces travaux en **six (6) mois**, avec une période de garantie dans la suite de **douze (12) mois**.

Début des prestations : Le début des prestations est prévu pour le mois de **Novembre 2019, avec un début des prestations prévu pour tout au plus 14 jours à partir de la date de signature du contrat**. Le prestataire devra être prêt à déployer ses équipes en conséquence. Le prestataire qui sera retenu devra être prêt à déployer ses équipes en conséquence.

Les soumissionnaires établiront leurs propositions sur la base d'un délai incluant les phases préparatoires et d'achèvement à l'issue de la réception provisoire des travaux.

**Les présents travaux sont constitués de 7 (sept) lots indépendants.**

**Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour 1 ou plusieurs lots.**

**Le soumissionnaire retenu devra de préférence, aligner une équipe différente distincte pour chaque école afin de permettre la tenue du planning d'exécution.**

L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer l'accord à un ou plusieurs entreprise(s).

### Rendement mensuel pour tenue du planning

Il est fait remarquer aux Soumissionnaires qu'une tenue du délai contractuel d'exécution de 6 mois n'est possible qu'avec un rendement mensuel de 17% d'exécution des travaux.

L'UNICEF se réserve le droit de faire un point mensuel pour constater l'avancement réel des entreprises de construction qui seront retenues, et prendre si besoin des dispositions adéquates.

## B. PORTEE DES PLANS ET DU CPT

Le présent CPT, le devis quantitatif et la série des plans se complètent les uns, les autres et forment un tout homogène.

**Toutefois, il est précisé qu'il suffit qu'un poste de travail soit décrit seulement dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution, sans restriction ni réserve.**

**Si, néanmoins, l'Entreprise constate qu'une prestation nécessaire à l'entière et parfaite exécution et terminaison d'un ouvrage n'est pas explicitement décrite dans les documents du présent dossier et qu'il juge ne pas être « normal » à prendre en compte par lui-même, celui-ci doit obligatoirement en faire état et la chiffrer dans une soumission à part (**Formulaire d'informations additionnelles**), faute de quoi, après signature des marchés, il sera considéré comme devant ces travaux.**

Il est à noter que les plans du marché sont des plans de principe. Tout plan de détail nécessaire à la bonne exécution des ouvrages est à la charge de l'Entrepreneur. Les plans émis par l'Entrepreneur en cours de prestation devront obligatoirement être validés par le Bureau de Contrôle et approuvés par l'UNICEF avant utilisation sur chantier. Sans quoi, l'UNICEF se réserve le droit de ne pas réceptionner les ouvrages réalisés selon lesdits plans.

## C. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

### C.1. NORMES ET TEXTES APPLICABLES

- Béton-mortier-granulats
  1. NBN EN 206 ;
  2. NBN B 15-001.
  
- Ouvrages en béton / béton armé :
  1. DTU 21 - Béton armé ;
  2. DTU 23 - Ouvrages en béton;
  3. N 1992-1-1 : Eurocode 2: Design of concrete structures - Part 1-1: General rules and rules for buildings;
  4. EN 1992-1-1 :2004/A1 : Eurocode 2: Design of concrete structures - Part 1-1: General rules and rules for buildings;
  5. NBN EN 1992-1-1 : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1: Règles générales et règles pour les bâtiments (+AC:2008);
  6. NBN EN 1992-1-1 : Eurocode 2: Bemessung und Konstruktion von Stahlbeton- und Spannbetontragwerken - Teil 1-1: Allgemeine Bemessungsregeln und Regeln für den Hochbau;
  7. NBN EN 1992-1-1 :2004/A1 : Eurocode 2: Calcul des structures en béton - Partie 1-1: Règles générales et règles pour les bâtiments;
  8. NBN EN 1992-1-1 ANB : Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments.

- Ouvrages en maçonneries:
  1. DTU 20 - Maçonnerie
  2. NBN EN 1996-1-1 Règles communes pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée
  3. NBN EN 1996-1-2 Règles générales - Calcul du comportement au feu
  4. NBN EN 1996-2 Conception, choix des matériaux et mise en oeuvre des maçonneries
  5. NBN EN 1996-3 Méthodes de calcul simplifiées pour les ouvrages en maçonnerie non armée
  6. NBN EN 771-5 +A1: Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 5 : Eléments de maçonnerie en pierre reconstituée
  7. NBN EN 845-1 :2013+A1 : Spécification pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 1: Attaches, brides de fixation, étriers de support et consoles
  8. NBN EN 845-2 +A1 : Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 2: Linteaux
  9. NBN EN 998-1 : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1: Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs
  10. NBN EN 998-2 : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 2: Mortiers de montage des éléments de maçonnerie
  
- Charpente métallique :
  1. EN 10025
  2. EN 10204
  3. NBN A.21.101
  4. NBN B 51.001
  5. EN 287-1
  6. EN 288
  7. EN 25.817
  8. ENV 1090-1
  9. Eurocodes 3
  10. Circulaire 576-30
  11. Circulaire 576-31
  12. Circulaire n°576-32

## C.2. NOTE GENERALE

L'Entreprise est tenue de travailler dans le strict respect des règles de l'art.

Les caractéristiques des ouvrages et matériaux et les conditions de mise en œuvre devront être conformes à tous les règlements en vigueur à la date d'exécution des travaux.

L'Entreprise devra soumettre les échantillons de tous les matériaux qui seront utilisés dans la construction. Les échantillons devront être approuvés par le B.d.C. et Unicef avant leur mise en œuvre.

L'Entreprise est en outre régie par toutes les clauses et conditions du cahier général des charges actuellement en vigueur en République Démocratique du Congo.

**Tout travail présentant des défauts sera refusé et toutes les conséquences de ce refus seront à charge de l'Entreprise.**

Les aciers employés seront conformes aux exigences et règles en vigueur, ils devront être homologués et avoir une fiche d'identification.

L'Entrepreneur doit laisser un chantier propre et libre de tous gravats, déchets pendant et après exécution de ses travaux, les enlèvements à la décharge seront à ses frais. Un nettoyage du chantier

sera fait une fois par semaine et vérifié lors de la réunion de chantier.

### C.3. INSTALLATION DE CHANTIER

On entend par installation de chantier, l'acquisition d'un équipement comprenant l'outillage et le matériel de chantier, l'installation éventuelle d'un cabanon de stockage des matériaux ainsi que l'implantation de latrines provisoires pour les ouvriers.

**L'installation de chantier et les travaux mêmes devront être effectués dans le strict respect de la sécurité des personnes, tant étrangères au chantier (en particulier de celle des enfants) que travaillant sur les travaux. Pour ce, l'Entreprise devra prévoir un balisage conséquent afin d'éviter les situations dangereuses du fait des travaux.** Aucun matériel ou matériau qui traîne ne sera toléré. L'Entreprise veillera avec la plus grande attention à la propreté du chantier en assurant un nettoyage régulier. L'absence de ces dispositions exposera l'Entreprise à des pénalités.

Les dispositions sécuritaires à mettre en œuvre sur le chantier sont les suivantes :

1. Port des matériels de sécurité pour les ouvriers :
  - Bottes
  - Casques
  - Gilet de sécurité
  - (gants)
2. Fouille à protéger et à couvrir (également à l'absence des ouvriers, à la fin des journées de travail). Les fouilles de plus d'1,20 m de profondeur nécessitent **la mise en place impérative d'un système de soutènement de terrain pour éviter tout éboulement** ;
3. Délimiter le chantier par un balisage de signalisation (rubans, barrières, etc.)
4. Vitesse des engins de chantier limitée à 20 km/h dans les traversées de village ;
5. Transport des passagers dans les camions de construction interdits ;
6. Panneau de signalisation interdisant l'accès au chantier aux riverains. Multiplier la vigilance surtout pour les enfants ;
7. Etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'Entreprise est responsable des travaux et de la sécurité de son chantier jusqu'à la réception provisoire.

L'Entreprise doit l'enlèvement hors chantier jusqu'au point de décharge de la zone prévu à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des présents travaux.

**En répondant au présent appel d'offres, l'Entrepreneur reconnaît connaître parfaitement le site où seront exécutés les travaux, à savoir :**

- La nature et la situation géographique des travaux, en particulier de l'équipement nécessité par celui-ci ;
- Les conditions générales d'exécution des travaux, en particulier de l'équipement nécessité par celui-ci ;
- La présence éventuelle de constructions voisines pouvant avoir une incidence sur le mode d'exécution des travaux ;
- Les conditions physiques propres à l'emplacement des travaux, de la nature du sol, de la nature en qualité des matériaux rencontrés en surface ou dans le sous-sol ;
- des conditions locales, en règle générale, et plus particulièrement les conditions de fourniture et de

stockage des matériaux.

- Les moyens de transport, les possibilités de fourniture en eau, électricité, nécessaires à tous les besoins des travaux.

L'Entrepreneur est tenu de prévoir et de prendre les mesures nécessaires pour que les matériaux soient conduits à pied d'œuvre en temps utile, quels que soient l'état des voiries de communication et le mode de transport à employer.

Lui incombent, les prestations et charges suivantes, énumérées de façon non limitative :

- Amenée et repli du matériel et personnel ainsi que l'amenée et le montage des installations de chantier, leur démontage et leur repli ;
- Les ouvrages provisoires destinés à mesurer et faciliter l'exécution des travaux jusqu'à la réception provisoire.

#### C.4. FOURNITURE ET POSE DU PANNEAU DE CHANTIER

L'Entreprise est tenue de placer à l'entrée du chantier ou au carrefour le plus proche du site, un panneau sur lequel est visiblement marqué

### REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

#### PROVINCE DU (KASAÏ CENTRAL)

**Projet : Réhabilitation de l'EP..... - Construction de 6 salles de classe avec 6 portes de latrines**

**Maître de l'Ouvrage : UNICEF (avec logo)**

**Financement : USAID-DFID (avec logo)**

**Bureau de Contrôle : .....**

**Entreprise : .....**

**Délai d'exécution : .....**

**Date de démarrage : .....**

Les dimensions du panneau en tôle ou en bois seront de l, 2 m x 2,4 m et les supports seront en tubes métalliques 60 x 40 ou en bois avec contreforts, ancrés dans le sol sur un socle en béton simple. Le fond du panneau sera peint en blanc avec la peinture à huile. **Le texte et la grandeur des lettres doivent être soumis à l'approbation du Maître de l'ouvrage avant que le panneau soit posé à l'entrée du chantier.** Les logos de tous les acteurs impliqués dans cette reconstruction doivent apparaître.

**Le panneau de visibilité finale sera une gravure à exécuter selon les prescriptions données dans la suite.**

## D. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### D.1. IMPLANTATION DES OUVRAGES

Les ouvrages à implanter seront constitués de 2 bâtiments de 3 salles de classe et de 2 blocs de 3 latrines chacun.

Chaque école compte ainsi deux (2) bâtiments de trois (3) salles de classe chacun et deux (2) blocs de trois (3) latrines chacun.

Chaque salle de classe aura les dimensions internes sur plan de (7,00 x 8,00) m.

Les bâtiments de salle de classe présenteront un trottoir avec une rampe d'accès pour l'accessibilité des élèves en fauteuil roulant, de largeur minimum 1,50 m avec une inclinaison maximale de 6/8%.

Les ouvrages à construire seront tracés sur le site selon les plans fournis ; sur le terrain, le contour des

ouvrages seront matérialisés par un piquetage soigneusement réalisé en respectant les dimensions indiquées sur le plan. L'orthogonalité des cotes sera parfaite en utilisant le principe du triangle rectangle 3/4/5.

On utilisera des chaises qui matérialiseront les alignements et les hauteurs.

L'implantation est réalisée sur un sol dur (éviter le plus possible le terrain en remblais).

## D.2. TRAVAUX DE GROS-ŒUVRE

### 2.1. Matériaux.

Tous les matériaux employés doivent être de la meilleure qualité et exempts de tous défauts susceptibles de compromettre la solidité, l'aspect ou la durée des ouvrages.

#### 2.1.1. Ciments.

##### 2.1.1.1. Nature et qualité

Les ciments devront satisfaire aux normes du type portland :

- sans ajouts (CPA-CEM I) ;
- avec ajouts (CPJ-CEM II/A ou B).

Classes courantes (valeurs minimales de la résistance à la compression du ciment à 28 jours d'âge en MPa) :

- classe 32,5 (cas le plus fréquent) ;
- classe 42,5.

Les classes « R » pourront être utilisées pour permettre un décoffrage rapide.

Dosage pour béton = poids de ciment par m<sup>3</sup> de béton mis en œuvre :

- de 300 à 400 kg/m<sup>3</sup> ;
- 350 kg/m<sup>3</sup> = dosage le plus fréquent.

Le maître d'œuvre (B.d.C.) pourra demander au titulaire les résultats de l'autocontrôle de l'usine de production.

Si les conditions requises ne sont pas satisfaites, le maître d'œuvre (B.d.C.) se réserve la possibilité d'exiger l'emploi de ciments d'autres fabrications ou de classe supérieure.

##### 2.1.1.2. Manutention et stockage

Les ciments seront livrés en sacs de papier renforcé et imperméable. Le titulaire sera tenu de pouvoir renseigner les dates d'ensachage.

Durant les transports, les sacs seront continuellement protégés contre tout contact avec l'eau et l'humidité.

Sur le chantier, les sacs de ciment seront stockés à l'abri des intempéries, de l'humidité, et de toute source de contamination dans des locaux secs.

Il est prévu pour chaque qualité de ciment et chaque type de conditionnement une zone de stockage distincte, clairement définie et identifiée.

Les sacs seront disposés sur des palettes en bois pour l'isolation impérative par rapport au sol.

Ils seront empilés sans laisser d'espace entre eux et ne devront pas être placés contre des murs extérieurs.

La récupération des poussières et du ciment provenant de sacs crevés est interdite.

Les conditions de stockage permettent de lutter contre tout ce qui peut faire évoluer l'état ou la constitution du ciment et mettre le ciment dans un état compatible avec un écoulement correct vers les doseurs puis vers le malaxeur.

### 2.1.2. Sables pour mortiers et bétons

#### 2.1.2.1. Nature et propreté

Les sables pourront provenir de carrières de sable ou de rivière ou de concassage indistinctement.

Ils devront être fins, siliceux à 90%, graveleux, crissant dans la main et ne s'y attachant pas. Ils seront exempts de toutes traces de terre, calcaires ou argileuses, de déchets et de débris de bois ou autres matières organiques.

Ils seront si nécessaires passés au crible et soigneusement lavés à la claie avec l'adjonction de flocculant.

L'utilisation de sable de la rue est rigoureusement proscrite.

En cas de doute sur la qualité, notamment pour la présence de gypse ou de sel, il sera procédé à l'essai d'alcali réaction" (essai baptisé "SO"), réalisé suivant la norme en vigueur.

#### 2.1.2.2. Granularité

La granularité des sables devra être contenue dans le fuseau classique de 0,2 mm à 5 mm.

La proportion d'éléments passant au tamis de 0,2 mm devra être comprise entre 2 et 5%. La proportion d'éléments très fins susceptibles d'être éliminés par décantation ne devra dépasser deux pour cent.

Selon les besoins estimés par le contrôleur des travaux les sables naturels seront criblés au tamis de 6,3 mm pour éviter les gros éléments et les éléments impropres.

En tous cas l'équivalent de sable sera égal ou supérieur à 80.

**Pour les chapes pour le pavement en béton lissé**, la granularité du sable est limitée à D = 4mm (conformément à la norme XP 18-545, D correspond à la dimension supérieure d'une classe granulaire exprimée en mm).

**Il en est de même pour les enduits**, à l'exception de la couche de finition. Cette couche extérieure, ainsi que le mortier pour rejointoiement de maçonnerie, sont réalisés avec du sable dont la granularité est limitée par D = 2 mm.

### 2.1.3. Gravier et gravillons pour bétons.

#### 2.1.3.1. Origine et propreté

Les "gravier" (réputés de granulométrie 15/25 mm ou 15/40 mm -pour béton de masse ou de propreté) et "gravillons" (réputés de granulométrie 5/15 mm), pourront provenir de rivière, ou du concassage manuel, ou de concassage mécanique en carrière, indifféremment.

Pour le concassage, les roches utilisées seront dures, non fragiles, non altérées, dégagées de toute gangue de décomposition ou de terre végétale.

Dans tous les cas, la caractéristique de coefficient "Los Angeles" représentatif des propriétés de dureté et de résilience ne sera pas inférieure à 40.

Si un doute apparaissait, à l'appréciation du contrôleur, un essai serait commandé préalablement à l'agrément du matériau.

Les graviers et/ou gravillons seront lavés si la proportion de matière décantable était supérieure à trois

pour cent.

Les granulats seront stockés distinctement selon chacune des granulométries pour éviter les mélanges, sur des aires nettoyées et bien drainées afin d'éviter l'accumulation de boues sur les fonds. Les précautions appropriées seront prises au moment de l'utilisation pour compenser la ségrégation survenue avec le stockage.

La capacité de stockage des différents sables et granulats gros et moyens devra correspondre au minimum à la consommation prévue pour chaque semaine de travaux.

#### 2.1.4. Eau de gâchage

L'eau de gâchage devra être propre, non salée et exempte de matières organiques. L'emploi d'eaux de marais ou de tourbières est interdit.

Elle peut provenir des rivières ou sources, ou du stockage de l'eau de pluie, ou du réseau du service public.

#### 2.1.5. Aciers

Sur demande du B.d.C., l'Entrepreneur devra produire les factures, les certificats d'origine et les résultats des essais correspondants des usines ou des fonderies de provenance. L'emploi des barres soudées est formellement interdit.

La durée et les conditions de stockage des armatures devront être soumises à l'agrément du B.d.C. Ces conditions devront comporter au minimum le stockage sur un plancher de 0,30m au minimum au-dessus du sol, à l'abri de la pluie, cet abri pouvant être constitué par une bâche.

Les différents lots d'acier devront être nettement séparés.

### Qualité

Les aciers utilisés pour la construction des ouvrages en béton armé seront des armatures à haute adhérence :

- type d'armature : acier HA,
- classe de l'acier : FeE50,
- limite d'élasticité nominale : 500 MPa,

Seuls les aciers FeE50 conformes à la norme NF A 35-016 pourront être utilisés.

Avant d'utiliser une armature à haute adhérence, il sera indispensable de se reporter à sa fiche d'identification.

Les aciers pour armature devront être parfaitement propres, ne pas présenter la formation de plaques de corrosion ni de trace d'huile ou de graisse, d'argile ou de terre végétale, etc.

#### 2.1.6. Les adjuvants

L'emploi d'adjuvants pour la confection des bétons sera strictement soumis à l'approbation écrite de l'interlocuteur technique de l'UNICEF. Ceux-ci devront alors être conformes à la norme NF P 18-103 et aux autres normes visées par cette dernière.

Toute livraison d'adjuvant donnera lieu à la présentation d'un certificat d'origine, indiquant la date limite au-delà de laquelle les produits doivent être mis au rebut. L'adjuvant devra être garanti sans chlore.

## 2.2. Fondation

### 2.2.1. Terrassement (Fouille)

Les fouilles seront en rigoles d'au moins 0.60 m de largeur et de 0.60 de profondeur minimum. N'ayant

pas exécuté des sondages sur ce terrain, la fondation devront descendre jusqu'à trouver le bon sol. **La profondeur (fond de fouille) sera déterminée sur place par le B.d.C.** Toutes les fouilles seront complètement à niveau horizontal ou en gradins selon la déclivité du terrain.

Les déblais provenant de la fouille seront utilisés en remblais s'ils ne contiennent pas des matières végétales. Le remblai doit être bien compacté et arrosé. On utilisera les dames à mains.

**NB. Tout grand terrassement (1,20 m et plus) nécessite la mise en place d'un système de soutènement de terrain pour éviter tout éboulement.**

#### 2.2.2. Couche de béton de propreté

La couche de propreté donne une surface propre et solide pour la maçonnerie de fondation. Elle est d'une épaisseur de 5 cm avec un dosage de 150 kg/m<sup>3</sup>.

#### 2.2.3. Maçonnerie de fondation

La fondation sera en moellons joints au mortier de ciment dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>. On va prévoir des vides aux endroits des colonnes qui prendront leur assise dans le béton de propreté.

Les joints verticaux continus ou inclinés sont à éviter ainsi que les joints trop épais. Pour les moellons on doit également éviter d'utiliser les moellons de faibles dimensions.

La surface supérieure de la fondation doit se terminer par une assise bien horizontale (béton armé d'épaisseur 13 dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>) qui constituera le chaînage bas horizontal (ceinture en partie basse de tout le bâtiment), prête à recevoir les murs (Elévations).

Cette fondation sera rejointoyée en cas de moellons pour obtenir un meilleur aspect architectural.

### 2.3. Dalle sur sol avec finition en béton lissé/strié

#### Remblai

Une couche de remblai en latérite d'apport d'au moins 20 cm sera mise en œuvre sur l'ensemble de l'emprise des salles de classe.

Une couche des matériaux graveleux d'au moins 17 cm constituera le support du pavement sur l'ensemble de l'ouvrage (salle de classe et trottoir), voir plans.

Le remblai doit être bien compacté et arrosé comme indiqué précédemment au point 2.2.1. On utilisera les dames à mains.

La dalle sur sol sera d'épaisseur 13 cm en béton B dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> et devra être mise en œuvre sur toute l'emprise du bâtiment, avec une finition lissée, coulée en une fois afin d'assurer sa solidité.

**Des joints de dilatation sont à prévoir pour créer des carrés de 2,00x2,00 m. Pour bien encadrer les joints, des profils en contreplaqué seront posés.**

A noter que la granularité du sable pour la chape du pavement en béton lissé est limitée à D = 4mm (conformément à la norme XP 18-545, D correspond à la dimension supérieure d'une classe granulaire exprimée en mm).

Pour les parties extérieures, il faut prévoir une dalle sur sol en béton B lissé de 15 cm dosé également à 350 kg/m<sup>3</sup> d'épaisseur en utilisant du gravier 2/8. De même, elle sera coulée en une fois afin d'assurer sa solidité, tout en respectant le quadrillage des joints de dilatation repris précédemment.

Selon les règles de l'art, un sol en béton lissé doit présenter une planéité d'ensemble de **5mm rapportée à la règle de 2 mètres et une planéité locale de 2 mm – hors joints – rapportée à un**

**réglet de 0,20m (creux maximal sous ce réglet). Le non-respect de cette règle exigera une reprise de la mise en œuvre aux frais de l'entreprise.**

**Le béton coulé sera arrosé fréquemment jusqu'à l'âge de 15 jours et bâché lors de températures élevées pour ralentir l'évaporation. Par ailleurs, en vue d'éviter une dessiccation trop rapide du béton (risque de fissuration), l'Entreprise envisagera l'utilisation de produit de cure pour des températures excessives et/ou priorisera le coulage du béton la nuit ou en fin d'après-midi.**

#### 2.4. Ouvrages en béton-armé

- Dispositions relatives au coffrage

Avant la mise en œuvre du béton, les coffrages sont **nettoyés avec soin de façon à être débarrassés des poussières et débris de toute nature.**

Si plusieurs emplois sont prévus pour un même coffrage, celui-ci est parfaitement **nettoyé, et remis en état**. Les trous et autres réservations sont rebouchés de telle façon qu'aucune trace n'apparaisse sur le nouveau parement.

La surface intérieure des coffrages doit être propre. **Si le parement du béton coffré est destiné à rester apparent, le traitement de surface des coffrages doit permettre d'obtenir la finition spécifiée.**

Les coffrages sont contreventés et raidis par étaçons, en vue de résister sans déformations appréciables et suite au béton en exécution, aux tensions sur la construction, y compris la pression du vent, le poids propre et le poids du béton lui-même. Un soin particulier doit être apporté à l'exécution des coffrages qui doivent être conçus de manière à ne subir aucune déformation par suite de la vibration du béton.

Ils doivent présenter une étanchéité suffisante. **Si le béton armé présente des déformations importantes après coulage, il doit être démolé et reconstruit aux frais de l'Entrepreneur.**

**La PLANEITE de la surface des coffrages est définie par la flèche maximale mesurée en déplaçant une règle de 2 m et un réglet de 20 cm en tous sens sur la surface considérée.**

Le béton sera bien serré avec des aiguilles en barres de 8mm. Le coffrage doit être bien réalisé de manière à éviter le voilement.

D'autre part, les coffrages doivent être jointifs pour ne pas laisser couler la laitance du ciment, phénomène qui risque de s'aggraver à la suite de l'utilisation des vibreurs mécaniques.

Les soubassements seront arasés au niveau des longrines basses pour les surfaces découvertes, toutes les précautions seront prises au cours de la pose du coffrage et pendant le coulage du béton, pour que les parements présentent au décoffrage une surface dressée et un aplomb rigoureux. **Il est entendu que si cette prescription n'est pas respectée, l'Entrepreneur devra sans supplément corriger cette malfaçon et la faire approuver par l'interlocuteur technique de l'UNICEF.**

- Mise en œuvre

Le béton est mis en œuvre immédiatement après mélange et avec toutes les précautions nécessaires, pour éviter toute détérioration due aux pertes de temps ou pertes d'eau, au facteur eau ciment et à la main d'œuvre employée lors de la confection des ouvrages en béton armé.

Le béton sera versé par couches de 20 à 30 cm dans les coffrages en évitant de créer une ségrégation.

Le béton armé ne peut tomber dans le coffrage d'une hauteur libre de plus de 1 m. Si une telle chute ou une plus grande est nécessaire, il sera fait usage d'une gouttelette ou d'un tuyau placé avec pente de ½.

Les coffrages sont légèrement frappés à coups de marteau en vue de libérer les bulles d'air vers la

surface.

**Le béton sera vibré avec une aiguille vibrante (pervibrateur).** Celle-ci sera tenue verticalement et pénétrera d'une dizaine de cm dans la couche précédente. Il faut vibrer peu de temps, mais en des points rapprochés (20 à 30 cm) et retirer lentement l'aiguille du béton dès que de l'eau ou de la laitance apparaît en surface. **Il conviendra d'éviter de vibrer trop longtemps ou vibrer un béton fluide, car ceci entraîne la ségrégation du béton, les gros granulats tombant en fond de moule.**

Toutes précautions sont prises pour que les pervibrateurs n'entrent pas en contact avec les armatures, surtout si le bétonnage est réalisé en continu.

Le béton coulé sera arrosé fréquemment jusqu'à l'âge de 15 jours et bâché lors de températures élevées. Par ailleurs, en vue d'éviter une dessiccation trop rapide du béton (risque de fissuration), l'Entreprise envisagera l'utilisation de produit de cure pour des températures excessives et/ou priorisera le coulage du béton la nuit ou ne fin d'après-midi.

- Décoffrage

Les ouvrages en béton ne peuvent être décoffrés avant que le béton n'ait atteint le durcissement suffisant. **Avant de décoffrer les éléments coulés, il faut attendre la maturité du béton déterminée lors du contrôle de la résistance à la compression aux jeunes âges, avec un minimum 15 jours.**

**Après décoffrage, les parois en béton ne doivent présenter aucun défaut compromettant la résistance et/ou la solidité (c'est-à-dire nids de gravier, armatures apparentes ou insuffisamment enrobées). Dans pareils cas, les reprises sont indispensables avec ragréage au grain de riz.**

#### 2.4.1. Les colonnes (et/ou chaînage vertical) et les fausses colonnes

Elles prendront naissance dans le béton de propreté de la fondation et, seront en béton armé dose à 350kg/m<sup>3</sup>. Les dimensions des colonnes et/ou fausses colonnes seront de 26x26 sur les murs en façade, et de 15x26 sur les murs intérieurs. Elles seront armées de 4 barres de 10 mm de diamètre avec des étriers de 6 mm espacés de 15 cm. Les fausses colonnes prendront naissance dans le béton de propreté au-dessus des fondations en moellons.

#### 2.4.2. Le chaînage horizontal haut (ceinture générale en partie haute)

Le chaînage horizontal haut sera en béton armé dosé à 350kg/m<sup>3</sup>, de section 26x15 cm et formera la ceinture pour tous les murs de la maison avec console juste au-dessus de la première ligne des blocs.

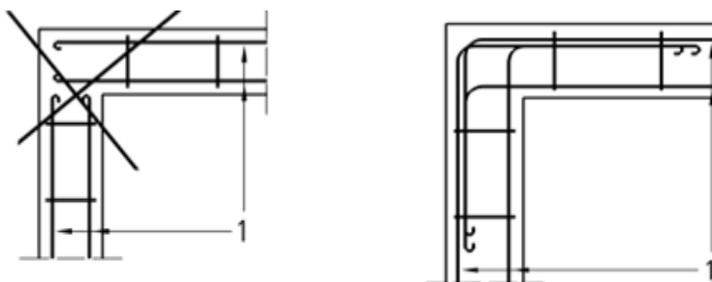
Ses barres principales seront constituées par 4 aciers de diamètre 12 mm, avec des étriers en barres de 6mm ; espacés de 15cm.

Le béton sera bien serré avec des aiguilles en barres de 8mm. Le coffrage doit être bien réalisé de manière à éviter le voilement.

Aux endroits des ouvertures, le cas échéant, il faut prévoir des étais espacés de 50 cm pour éviter la flèche sur la ceinture après le décoffrage.

Les armatures doivent respecter les règles de bonne construction du béton armé (recouvrements, ancrages, etc.). Des liaisons efficaces doivent être assurées entre les armatures horizontales (voir figure **B** ci-dessous).

NOTE : À section équivalente, plusieurs barres de faible diamètre sont préférables à des barres de gros diamètre, et les aciers à haute adhérence sont recommandés



**Légende**

- 1 Chainage horizontal

**Figure A — Disposition proscrite**

**Figure B — Disposition conforme**

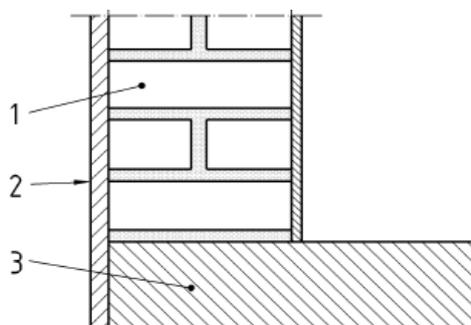
*Recouvrement armatures linteau général et chainage horizontal*

**2.5. Maçonneries (muret d'1,20 m de hauteur, murs de séparation entre les salles de classe et murs pignon)**

Les murs de façade des bâtiments de salle de classe sont d'épaisseur 20 cm minimum (voir détail de pose ci-dessous) et sont exécutés d'aplomb et bien plats. Les assises doivent être horizontales. Les joints ont une épaisseur uniforme de 2 cm. Les joints verticaux sont réalisés en quinconce. Les blocs sont posés à plein bain de mortier afin d'assurer la résistance du mortier. Les joints sont bien rejointoyés et les briques nettoyées de toutes taches de mortier pour rendre la surface du murs lisse

Les maçonneries seront soit en briques cuites, ou blocs ciment joints au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable, bien lissés et nettoyés. Le mortier pour rejointoiement de maçonnerie, sont réalisés avec du sable dont la granularité est limitée par D = 2 mm.

Le respect de moule est de rigueur afin d'obtenir un bon aspect final étant donné que les murs ne recevront pas d'enduit.



**Légende**

- 1 Briques pleines ou perforées
- 2 Enduit traditionnel
- 3 Plancher

*Détail de pose d'un mur extérieur en briques cuites (vue en coupe)*

**D.3. COUVERTURE**

**3.1. Charpente métallique**

Il est rappelé à l'entreprise qu'elle aura à sa charge tous les travaux nécessaires à la parfaite exécution de l'ensemble de ses prestations. Elle est tenue de vérifier si les détails décrits dans le CPT et sur les

plans sont complets, si les types de construction sont appropriés, s'ils sont conformes à la réglementation en vigueur, et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également à l'analyse des interfaces avec le gros - œuvre, la charpente et la prise en compte de toutes les sollicitations auxquelles les ouvrages sont soumis.

**Tout plan de détail nécessaire à la bonne exécution des ouvrages est à la charge de l'Entrepreneur. Les plans émis par l'Entrepreneur en cours de prestation devront obligatoirement être validés par le Bureau de Contrôle et approuvés par l'UNICEF avant utilisation sur chantier. Sans quoi, l'UNICEF se réserve le droit de ne pas réceptionner les ouvrages réalisés selon lesdits plans.**

La charpente de la toiture des salles de classe sera en fer normalisé de type "STELL LUBUMBASHI" ou similaires.

Elle sera composée de fermes posées et fixées sur le chaînage haut de 26 x15 au moyen de dispositifs de fixation repris sur les plans.

Les fermes seront constituées de rampants et d'une membrure inférieure en tubes de 100x50x12, avec montants et diagonales en tubes de 50x50x12.

Des tubes de 80x40 constitueront les pannes sablières.

Les pannes intermédiaires en tube carré de 50x50. Le dépassement de la toiture sera en total d'au moins de 70 cm.

L'assemblage des fers devra être fait par soudage selon les normes et les règles de l'art.

Les profilés en fer seront nettoyés de toutes impuretés et traitée avec deux couches de peinture antirouille et deux de peinture huile Bleu type Unicef avant leur mise en œuvre.

### 3.2. Couverture

La couverture est en tôle Bac Autoportant type Chromadek Blue 0,5 mm 736/686 (Lubumbashi Steel) ou similaire.

La faitière du même type.

Les tôles seront fixées avec des tire fond " self drill + bonder ". Une vérification in situ de la qualité des tôles sera effectuée avant leur pose.

### 3.3. Faux plafond

Ce poste comprend la fourniture et la pose des panneaux en triplex 5mm sur une structure en bois croisés (gîtage en chevrons de 5 x 5) sur une maille de 60/60. Les dimensions des mailles peuvent aussi être de 1,20m x 1,20m dans ce cas on utilisera les triplex de 6-8 mm ainsi que les chevrons de 7 x 7 cm. La structure sera fixée sur la structure de la couverture au moyen des fils de fer ou des tirants en chevrons de 5 x 5 cm. Ces tirants prendront naissance sur contreventements placés entre deux fermes consécutives. La surface apparente sera nettoyée, et trois couches de peinture y seront appliquées.

### 3.4. Planche de rive

Elle servira de coupe-vent pour protéger la toiture et de support pour la gouttière en PVC. Les planches seront fixées au bout des fermes et à la première panne tout autour du bâtiment, les dimensions de la planche de rive seront de 200 mm en largeur et 2-2.5 cm d'épaisseur. Le bois devra être bien préparé et raboté. Elle recevra une couche de peinture à huile. La planche sera fixe à la charpente métallique par des supports métalliques et des vis à bois (éviter les clous).

## D.4. ENDUIT POUR TABLEAUX NOIRS

**TABLEAUX NOIRS** : Ils sont exécutés par des ouvriers spécialisés avec beaucoup de soins, bien lissé par une truelle de lissage. Le sable utilisé est exempt de terre ou autres matières qui peuvent nuire à la bonne apparence du tableau

## D.5. PEINTURE

5.1. Peinture latex sur faux-plafond : La surface apparente sera nettoyée, et trois couches de peinture y seront appliquées.

5.2. L'email.

Les planches de rive recevront de l'email bleu en deux couches après masticage.

5.3. L'ardoisine

Elle doit être de très bonne qualité. Elle sera utilisée pour peindre les tableaux au moment où la barbotine est encore humide. On utilisera la couleur noire.

N.B.

**La peinture choisie par l'Entreprise doit être de bonne qualité.**

**Des échantillons des couleurs de peinture devront être présentés par le prestataire pour approbation de l'UNICEF avant réalisation des travaux. Sans quoi, l'UNICEF se réserve le droit de ne pas réceptionner les travaux.**

## D.6. GOUTTIERES - DESCENTES DES EAUX DE PLUIE - CITERNES

Les gouttières et descentes d'eau de pluie sont en PVC et sont situées à l'extrémité de chaque versant de toiture. Ce poste comprend également tous les accessoires, raccords et solins nécessaires. Les supports des gouttières sont placés à une distance de 0,80 cm d'écart, vissés avec des vis à bois dans la planche de rive.

Les gouttières sont reliées aux descentes d'eau pluviale en tuyau PVC de diamètre 90 mm voire 110 mm. Les supports en PVC pour gouttières seront fixés à la planche de rive par des vis bois.

Ce poste comprend également la construction et pose deux (2) citernes en maçonnerie de briques cuites de 130x130x130 extérieure (1,00x1,00,1,30 inter., capacité minimum de 1000 litres). Crépissage à deux couches intérieure et lissées avec barbotine en ciment pour améliorer l'étanchéité, avec mise en place de robinet et de système de trop plein. Une vanne d'arrêt sera fixe à la sortie de la citerne avant le robinet de puisage.

Une dalle en b.a. de 6/8 cm d'épaisseur est prévue pour la couverture et en une trappe de visite est prévue pour accéder à l'intérieur pour le nettoyage.

Les citernes seront placées sur une masse ou assise en maçonnerie en moellons avec enduit au mortier en ciment le plus près possible des bâtiments.

Les descentes d'eau pluviale sont reliées au moyen de coudes aux réservoirs et fixées aux murs par des colliers métalliques.

Les réservoirs sont ravitaillés par la récupération des eaux de pluie de la toiture.

**Les tuyaux non fixés en manière adéquate seront rejetés.**

## D.7. DISPOSITIONS PROPOSEES AUX LATRINES

Pour les sanitaires, elles seront construites à plus de 5m des bâtiments de salle de classe, dans la mesure du possible.

Elles comprendront un pavillons-sanitaires sur fosse sèche à 3 boxes chacun pour chaque bloc de 3 classes.

La fosse et la superstructure présentent des chaînages verticaux (colonnes) et un linteau général.

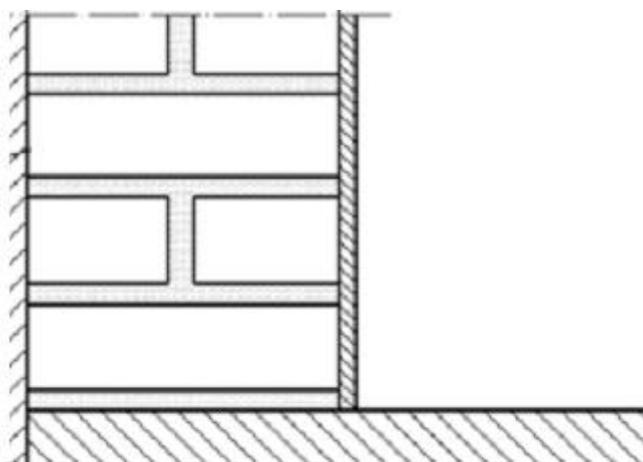
Chaque pavillon-sanitaire sur fosse sèche aura des tuyaux de ventilation en dehors de la superstructure de diamètre 110 minimum. Les tuyaux de ventilation devront être fixée de manière à **éviter de faire des trous dans la toiture.**

Un réservoir en maçonnerie ou en plastique, muni d'un robinet, d'une capacité de 250 litres sera placé sur une masse ou assise en maçonnerie en moellons avec enduit au mortier en ciment le plus près possible des sanitaires. Elle sera ravitaillée par la récupération des eaux de pluie de la toiture.

### 7.1. La fosse

**Les fouilles seront impérativement protégées et couvertes (également à l'absence des ouvriers, à la fin des journées de travail). Les fouilles de plus d'1,20 m de profondeur nécessitent la mise en place impérative d'un système de soutènement de terrain pour éviter tout éboulement.**

Les parois de la fosse seront construites en briques cuites. **L'épaisseur des murs contours de la fosse sera d'au moins 26 cm** construits en briques croisées. Les murs séparateurs seront de 26 cm également, construits également en briques croisées (voir détail ci-dessous) :



Le fond de la fosse restera nu, on mettra un béton de semelle de 10cm uniquement sur les alignements des murs.

On respectera les mêmes dispositions que dans la construction du grand bâtiment.

Un chaînage général en béton armé (dosé à 450) ayant la dimension de 26 cm x 20 cm et sera placé à la partie supérieure de la fosse. Il sera formé de 6 barres de 8mm avec des étriers de 6mm espacés de 15 cm.

### 7.2. . Dalle (pour un bloc de latrines)

Munie de six trous. Les murs de la cabine sont de 15 et prennent naissance sur la dalle.

La dalle à l'intérieur de la superstructure doit avoir une pente de 5% orientée vers le trou de défécation pour permettre l'écoulement des urines et le nettoyage.

Elle doit être renforcée avec les barres de fer de 12 mm avec un espacement de 15 cm pour supporter la charge de l'abri, du tuyau et de l'utilisateur.

La partie de la dalle à l'intérieur de la latrine est munie des poses pieds pour faciliter la défécation

Le dallage sera en béton armé dosé à 350 kg/ m<sup>3</sup>, son épaisseur sera de 12 cm minimum.

Le ferrailage de la dalle reprendra l'ensemble de la surface. Ainsi, la dalle servira également de pavement pour les cabines.

### 7.3. Superstructure

Elle se fera avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal de l'école.

Les maçonneries doivent atteindre la couverture en tôles sans laisser le moindre espace vide. On prévoira un système de ventilation sur le mur opposé à la porte, en laissant des petites réservations ou en plaçant des claustras.

La charpente sera constituée d'une succession de madriers de section 7/15. Ils seront liés au linteau par des fers de 6 mm qui passeront par l'intérieur des latrines et seront noyés dans l'enduit.

Les bois devront être secs, bien sciés et exempts de nœud et de pourrissement.

Les madriers doivent être traités avec de l'insecticide et fongicide ou à défaut à l'huile de vidange.

La couverture sera en tôles ondulées en aluminium BG 28 fixées sur les madriers par des pointes avec rondelles en aluminium.

La porte doit être échancrée dans sa partie basse et haute afin de faciliter la circulation d'air. La hauteur de l'espace libre sera de 10cm, la largeur de 85cm.

Les murs seront d'abord crépis avec du mortier puis chaulés et peints en deux couches.

Les surfaces des murs devraient être brossées et débarrassées de toute impureté avant le chaulage et l'application de deux couches de peinture à huile.

La porte d'entrée doit toujours rester fermée à tout moment. Il est possible d'utiliser un système de contreponds pour la fermeture automatique de la porte.

Les portes seront munies d'une serrure ou d'un cadenas.

### D.6. LAVE-MAINS DEVANT CHAQUE CLASSE (non applicable)

Description des lave-mains :

- Le lave main est un socle en maçonnerie de briques cuites ou blocs ciment, le socle peut être plein ou creux, il sera surmonté d'un bac en maçonnerie, crépi à l'intérieur avec un mortier de ciment très riche. On utilisera le mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment ;
- La hauteur totale de lave main varie entre 60-70 cm suivant l'âge des élèves ;
- Le bac sera de 40 cm x 40 cm x 40cm. Un tuyau galvanisé ½ sera placé au fond du bac pour l'évacuation des eaux usées (utilisées), ce tuyau passera sous le pavement du trottoir et débouchera sur le filet d'eau aménagé en bas du trottoir ;
- Le filet d'eau est constitué en briques cuites avec une concavité tournée vers le haut pour assurer l'écoulement des eaux. Un puits perdu sera creusé à la fin de chaque trottoir pour recueillir ces eaux. L'ouverture du filet d'eau sera de 30 cm., il sera crépi à l'intérieur ;
- Un seau suspendu à l'aide d'un crochet encastré au mur sera muni d'un robinet ; il sera alimenté grâce à un autre seau mobile qu'on utilisera pour le puisage à partir de la citerne.

### D.7. INSCRIPTION POUR VISIBILITE

Les chiffres indiquent les hauteurs des écritures.

Pour la visibilité de notre intervention, l'UNICEF exige de graver les écrits ci-dessus en respectant la disposition, les mesures ainsi que les couleurs.

- L'inscription devra être visible depuis les axes principaux ;
- Le crépissage doit avoir au moins 2.5cm d'épaisseur (profondeur des écrits).
- Le ciment de cet enduit sera dosé à 400 kg/m<sup>3</sup>

- Le contour aura 5 cm de large et 2.5 cm d'épaisseur

**NB : L'artiste doit bien suivre les logos originaux (UNICEF et USAID-DFID) et bien respecter les rapports.**



## PIECE 4 – FORMULAIRE DE PROPOSITION

Ce formulaire de PROPOSITION doit être rempli et signé, puis retourné à l'UNICEF. La proposition doit être faite conformément aux instructions figurant dans cette demande. Lors du dépôt de votre proposition, prière de vous assurer qu'elle est glissée dans la boîte prévue à cet effet se trouvant à la réception de Bureau UNICEF Kinshasa, situé dans la concession Immotex, au n° 372, avenue colonel Mondjiba, Kinshasa / Ngaliema.

### INFORMATION

Toute demande de renseignements au sujet de cette demande doit être transmise par e-mail à : [rdcinfo@unicef.org](mailto:rdcinfo@unicef.org) L'intitulé du mail devra mentionner la référence de l'appel d'offre **(LRPS-2019-9149348 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 132 SALLES DE CLASSE ET 132 PORTES DE LATRINES REPARTIS DANS 22 ECOLES - PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL, SUBDIVISES EN 7 LOTS)**

### PROPOSITION

Le soussigné, après avoir lu les Termes et Conditions de l'UNICEF figurant dans le document à la présente demande de proposition, LRPS-2019-9149348, s'engage à exécuter les services spécifiés dans le présent document.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom & Titre : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

N° Tél / Cell : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Validité de l'offre : \_\_\_\_\_

Monnaie de l'offre<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Délai d'exécution: \_\_\_\_\_

Délai de démarrage à partir de la signature du contrat : \_\_\_\_\_

**Ce formulaire signé et cacheté doit être soumis dans le cadre de la proposition technique.**

<sup>1</sup> Monnaie de l'offre pas le montant – notez que votre offre sera rejetée si vous mentionnez le montant financier de votre offre **DANS L'OFFRE TECHNIQUE**

## PIECE 5 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Tout soumissionnaire doit fournir **obligatoirement** les documents administratifs ci-dessous, à joindre à la soumission technique. **La non-transmission ou la non-validité d'un de ces documents rend l'offre irrecevable.**

Lesdits documents devront être transmis dans l'**ordre impératif** suivant :

1. Les statuts de l'entreprise, si disponibles mais obligatoires pour les ONG ou ASBL (objet conforme à la spécification du marché) ;
2. Une attestation fiscale en cours de validité ou de validité dépassée de tout au plus trois (3) mois à la date de la clôture de l'appel d'offres, signée conjointement par la DGI et/ou DGDA ;
3. Un agrément ITP délivré par le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures en cours de validité. Pour les ONG ou ASBL, le document équivalent ;
4. Une copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « RCCM » ;
5. Une attestation de l'identification nationale ;
6. Une attestation de régularité des cotisations (ou les preuves de paiement) de l'Institut National de Sécurité Sociales INSS, datant de tout au plus trois (3) mois à la date de la clôture de l'appel d'offres ;
7. Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une lettre de groupement dûment notarié par le service notaire ;
8. Le(s) certificat(s) de visite de site repris en Pièce 10.



## SECTION 2 – METHODOLOGIE PROPOSEE, APPROCHE ET PLAN D'EXECUTION

*La présente section doit démontrer la prise en compte par le soumissionnaire du CPT en identifiant les différents composants proposés, en répondant aux exigences, telles qu'indiquées, point par point, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, en identifiant les travaux/portions des travaux qui seront sous-traités ; et en démontrant comment la méthodologie proposée respecte ou dépasse les exigences.*

2.1. Approche des services/travaux requis. Veuillez fournir une description détaillée de la méthodologie selon laquelle l'organisation/la société se conformera aux CPT du projet, en gardant à l'esprit leur adéquation nécessaire aux conditions locales et à l'environnement du projet.

2.2. Calendriers d'exécution. Le soumissionnaire doit fournir un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur chronologie respective.

2.3. Sous-traitance. Indiquez si des travaux seront sous-traités, à qui, quel pourcentage des travaux est concerné, les raisons sous-jacentes et les rôles des sous-traitants proposés. Une attention particulière doit être accordée à la description précise du rôle de chaque entité et de la manière dont tous les intervenants fonctionneront en tant qu'équipe.

2.4. Risques / mesures d'atténuation. Veuillez décrire les risques potentiels qui sont liés à la mise en œuvre du présent projet et qui peuvent avoir un effet sur l'obtention et la réalisation en temps voulu des résultats attendus, ainsi que sur leur qualité. Décrivez les mesures qui seront mises en place pour atténuer ces risques.

2.5. Informations et contrôle. Veuillez fournir une brève description des mécanismes proposés au titre du présent projet pour informer l'UNICEF et les partenaires, y compris un calendrier de présentation de rapports.

2.10. Autre. Toute autre observation ou information concernant l'approche et la méthodologie qui seront adoptées au titre du projet.

**SECTION 3 : PERSONNEL CLE**

3.1 Structure de direction. Incluez un organigramme au titre de la gestion du projet décrivant les relations des postes et fonctions clés.

3.3 Qualifications du personnel clé. **Fournissez les diplômes et les CV** des membres du personnel clé (pour le personnel demandé, voir Pièce 2, point C) qui participeront à la réalisation du présent projet. Les CV doivent démontrer les qualifications des intéressés dans des domaines utiles au contenu des services. Veuillez utiliser le format de présentation ci-dessous:

<b>Nom :</b>		
<b>Fonctions dans le cadre du contrat :</b>		
<b>Nationalité :</b>		
<b>Coordonnées :</b>		
<b>Pays d'acquisition de l'expérience professionnelle :</b>		
<b>Connaissances linguistiques :</b>		
<b>Formation et autres qualifications :</b>		
<b>Résumé de l'expérience :</b>		
<b>Expérience utile (à partir de la plus récente) :</b>		
<b>Période : du ___ au ___</b>	<b>Nom de l'activité/du projet/de l'organisation de financement</b>	<b>Fonctions et activités entreprises/description du rôle effectif :</b>
<i>Par ex., de juin 2004 à janvier 2007</i>		
<i>Etc.</i>		
<i>Etc.</i>		
<b>Référence n° 1 (au minimum 3) :</b>	<i>Nom Fonctions Organisation Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.</i>	
<b>Déclaration :</b> Je confirme mon intention d'exercer les fonctions indiquées et ma disponibilité actuelle pour les assumer pour la durée du contrat envisagé. J'ai conscience que toute déclaration volontairement inexacte de ma part peut entraîner mon élimination avant ou pendant mon engagement.		
Signature du chef/membre de l'équipe		Date de signature

**SECTION 4 : MATERIEL**  
(détails à fournir par lot)

**4.1 Les matériels demandés.** Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant les matériels exigés par les présents travaux, afin d'établir qu'il a la possibilité de mobiliser le matériel clé. Un formulaire distinct sera préparé pour chaque pièce de matériel, ou pour du matériel de remplacement proposé par le Soumissionnaire.

**4.2 Les matériels en possession.** Les renseignements suivants seront omis pour les matériels /engins roulants en possession du Soumissionnaire.

Pièce de matériel		
Renseignement sur le matériel	Nom du fabricant	Modèle et puissance
	Capacité	Année de fabrication
Position courante	Localisation présente	
	Détails spécifiques	
Provenance	Indiquer la provenance du matériel	
	<input type="checkbox"/> en possession <input type="checkbox"/> en location <input type="checkbox"/> en location-vente <input type="checkbox"/> fabriqué spécialement	

**PIECE 7 – LETTRE DE PROPOSITION FINANCIERE**

(à insérer dans l'offre financière seulement)

**Appel d'Offres n°LRPS-2019-9149348**

A: UNICEF

Je soussigné, ....., atteste avoir lu le dossier complet de l'appel d'offres de l'UNICEF **LRPS 2019-9149348** notamment i) le cahier des charges, ii) " Les Termes et Conditions Générales de l'UNICEF" et iii) les « Instructions aux Soumissionnaires » inscrites dans le présent appel d'offres. En foi de quoi, nous nous engageons à livrer les ouvrages mentionnés suivant les termes de notre offre et conformément aux termes et conditions générales de l'UNICEF tels que stipulés dans le dossier d'appel d'offres.

La durée de validité de notre offre est de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis

Société \_\_\_\_\_ Enregistrement \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_ Nom & Titre \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Validité de l'Offre \_\_\_\_\_ Devise : **USD**

Le montant de notre offre est le suivant :

- **LOT 1:** ..... **DOLLARS US**
- **LOT 2:** ..... **DOLLARS US**
- **LOT 3:** ..... **DOLLARS US**
- **LOT 4:** ..... **DOLLARS US**
- **LOT 5:** ..... **DOLLARS US**
- **LOT 6:** ..... **DOLLARS US**
- **LOT 7:** ..... **DOLLARS US**

*(barrer la mention inutile)*

Durée d'exécution (Livraison) : \_\_\_\_\_ jours

Remise accordée à l'UNICEF sur le montant total de l'offre : \_\_\_\_\_ %

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**PIECE 8 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (CDEQ)**

A. 1 BATIMENT DE 3 SALLES DE CLASSE					
N°	Désignation poste	Unité	Qtité	P.U. \$	PT, \$
<b>0</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
0.1	Installation et repli chantier	fft	1		
	<b>Sous-total 0</b>				
<b>1</b>	<b>FONDATION</b>				
1.1	Fouilles de largeur 60 cm, jusqu'à une profondeur minimum de 60 cm ( <b>jusqu'au bon sol, validé par le B d C</b> ) et déblai	m <sup>3</sup>	<b>28.43</b>		
1.2	Béton de propreté Ep: 5 cm dosé à 150 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	<b>2.37</b>		
1.3	Maçonnerie en moellons d'épaisseur 40 cm	m <sup>3</sup>	<b>16.94</b>		
1.4	Socle en béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	<b>1.32</b>		
1.5	Chainage horizontal bas de 40 x13 en béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> (ceinture en partie basse)	m <sup>3</sup>	<b>4.11</b>		
1.6	Remblais en latérite d'apport compacté (ou terre jaune compacté) h: 20 cm	m <sup>3</sup>	<b>37.83</b>		
1.7	Couche en matériaux graveleux d'au moins 17cm pour support du pavement	m <sup>3</sup>	<b>32.15</b>		
1.8	Dalle de sol en béton B en finition lissée dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> , ép : 13cm avec joints de dilatation tous les 2 - 2.5 m (intérieur des salles de classe)	m <sup>3</sup>	<b>24.26</b>		
	<b>Trottoir et rampe</b>				
1.9	Fouilles et déblai jusqu'à 25 cm	m <sup>3</sup>	<b>9.36</b>		
1.10	Remblai en matériaux graveleux, Ep 25 cm	m <sup>3</sup>	<b>9.36</b>		
1.11	Dalle sur sol ép: 15 cm en béton B en finition striée dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> avec joints de dilatation tous les 2 - 2,5 m pour trottoir sur façade principale l: 1,50 m, et rampe d'accès pour les porteurs d'handicap sur 6,06 m et l :1,50m (maximum 5,9% de pente)	m <sup>3</sup>	<b>4.85</b>		
	<b>Sous-total 1</b>				
<b>2</b>	<b>ELEVATION</b>				
2.1	Maçonnerie en briques cuites pour murets h: 1,20 m sur façade principale et postérieure ép : 26 cm + 2 murs pignon tout hauteur ép : 26 cm + 2 murs séparateurs tout hauteur entre classes ép :13-15 cm	m <sup>3</sup>	<b>35.30</b>		
2.2	Colonnes (26x26) et Fausses colonnes (20x15) en béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	<b>4.53</b>		
2.3	Chaînage horizontal haut + consoles en Béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup> (26x20)	m <sup>3</sup>	<b>2.80</b>		
2.4	Chaînage oblique pour fixation des pannes légèrement armé ép 5 cm	m <sup>3</sup>	<b>0.38</b>		
	<b>Sous-total 2</b>				
<b>3</b>	<b>TOITURE EN CHARPENTE METALLIQUE</b>				
3.1	Pannes sablières pour ancrage de la toiture en tube carré de 80x40x12 y compris toute sujétion	ml	<b>49.64</b>		
3.2	Rampants en tubes rectangulaires 100x50x12 y compris toute sujétion	ml	<b>27.84</b>		

3.3	Membrure inférieure ferme métallique en tubes rectangulaires 100x50x12 y compris toute sujétion	ml	26.76		
3.4	Diagonales et montants en tubes carrés 50x50x12 y compris toute sujestion	ml	31.53		
3.5	Pannes intermédiaires en tube carré de 50x50x12 y compris toute sujétion	ml	261.10		
3.6	Couverture en tôles bac autoportants	m <sup>2</sup>	233.95		
3.7	Tôles faitières en bac autoportant	ml	26.11		
3.8	Faux-plafond en triplex (ép: 5 cm) sur gitage en bois de 5x5 (avec mailles de 60x60)	m <sup>2</sup>	212.74		
3.9	Planche de rive de 20 cm en bois traité avec mise en peinture (peinture à huile) Ep: 2,5 cm	ml	70.14		
3.10	Gouttière en PVC avec accessoires	ml	52.22		
	<b>Sous-total 3</b>				
<b>4</b>	<b>REVETEMENT</b>				
4.1	Enduit mural au mortier de ciment ép:20mm, pour tableau noir	m <sup>2</sup>	21.17		
	<b>Sous-total 4</b>				
<b>5</b>	<b>PEINTURE</b>				
5.1	Ardoisier sur l'enduit mural (TABLEAU NOIR), y compris masticage, grattage, ponçage	m <sup>2</sup>	21.17		
5.2	Trois couches de peinture latex pour faux plafond	m <sup>2</sup>	212.74		
	<b>Sous-total 5</b>				
<b>6</b>	<b>EXTERIEUR</b>				
6.1	Construction 2 citernes en maçonnerie de briques de 130x130x130 y compris toute sujétion (tuyaux de descente en PVC, pose robinet 1/2, vannes d'arrêt et autres accessoires de raccordements)	fft	2.00		
	<b>Sous-total 6</b>				
<b>TOTAL CONSTRUCTION D'1 BATIMENT DE 3 SALLES DE CLASSE :</b>					
<b>TOTAL (A) : CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE</b>					

<b>B. 1 BLOCK DE 3 PORTES DE LATRINE</b>					
N°	LIBELLE	Unité	Qté	P.U. \$	PT \$
<b>1</b>	<b>FONDATION</b>				
1.1	Fouilles et déblai	m <sup>3</sup>	30.28		
1.2	Béton de propreté dosé à 150 kg/m <sup>3</sup> - épaisseur moyenne de 10 cm	m <sup>3</sup>	0.48		
1.3	Maçonnerie de la fosse en Briques cuites de 8x13x26 (dim. approx.)	m <sup>3</sup>	10.40		
	<b>Sous-total 1</b>				
<b>2</b>	<b>OUVRAGES EN BETON ARME</b>				
2.1	Colonnes fosse 26cmx26cm en béton armé dosé 350kg/m <sup>3</sup> (prennent naissance dans le béton de propreté)	m <sup>3</sup>	0.62		
2.2	Chaînage haut fosse en béton armé dosé 350kg/m <sup>3</sup> (15cmx26 cm)	m <sup>3</sup>	0.77		
2.3	Dalle sur fosse en béton armé dosé 350kg/m <sup>3</sup> (y compris 4 dalles amovibles) L:6.10m / l:2.35 /ép 12cm, avec barres de 12	m <sup>3</sup>	1.98		

2.4	Colonnes cabine 15cmx15cm en béton armé dosé 350kg/m <sup>3</sup> (prennent naissance dans la dalle)	m <sup>3</sup>	0.18		
2.5	Linteau général cabine en béton armé dosé 350kg/m <sup>3</sup> ép 13cm	m <sup>3</sup>	0.25		
	<b>Sous-total 2</b>				
<b>3</b>	<b>ELEVATION/ TOITURE</b>				
3.1	Maçonnerie d'élévation en briques cuites de 8x13x26	m <sup>3</sup>	4.50		
3.2	Charpente en bois (panne5x5) traité avec pentabois	m <sup>3</sup>	0.06		
3.3	Charpente en bois (madrier 5x10) traité avec pentabois	m <sup>3</sup>	0.08		
3.4	Couverture en tôles ondulées galvanisées BG 28 de couleur bleu UNICEF	m <sup>2</sup>	13.83		
3.5	Planche de rive en bois traité avec pentabois	ml	17.30		
	<b>Sous-total 3:</b>				
<b>4</b>	<b>REVETEMENT/TROTTOIR ET RAMPE</b>				
4.1	Enduit mural au mortier de ciment, (intérieur ép:12mm)	m <sup>2</sup>	33.72		
4.2	Enduit mural au mortier de ciment (extérieur ép: 10mm)	m <sup>2</sup>	34.59		
2.3	Dalle sur sol (trottoir et rampe) en béton B dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> ép 12 cm	m <sup>3</sup>	1.29		
	<b>Sous-total 4</b>				
<b>5</b>	<b>PEINTURE</b>				
5.1	Latex blanc sur murs ext à partir de 1.50m de hauteur, y compris préparation des surfaces (masticage, grattage, ponçage)	m <sup>2</sup>	13.79		
5.2	Latex blanc sur murs inter à partir de 1.50m de hauteur, y compris préparation des surfaces (masticage, grattage, ponçage)	m <sup>2</sup>	19.61		
5.3	Email bleu Unicef sur murs ext sur 1.50m de hauteur, y compris préparation des surfaces (masticage, grattage, ponçage)	m <sup>2</sup>	20.69		
5.4	Email bleu Unicef sur murs inter sur 1.50m de hauteur, y compris préparation des surfaces (masticage, grattage, ponçage)	m <sup>2</sup>	19.20		
5.5	Email bleu Unicef sur planche de rive en bois, y compris préparation des surfaces (masticage, grattage, ponçage)	m <sup>2</sup>	3.77		
5.6	Email bleu Unicef sur porte métallique, y compris préparation des surfaces (masticage, grattage, ponçage)	m <sup>2</sup>	4.80		
	<b>Sous-total 5</b>				
<b>6</b>	<b>MENUISERIE</b>				
6.1	Fourniture et pose Porte métallique (80x200) avec serrure y compris verrous de fermeture intérieure et cadenas extérieur	pce	3.00		
	<b>Sous-total 6</b>				
<b>7</b>	<b>PLOMBERIE</b>				
7.1	Fo et po 4 Tuyaux PVC diam 150 (h: 3m) y compris accessoires ventilation + PVC diam 90 connexion à la citerne	ml	15.30		
7.2	Fo et Po citerne plastique de 250 litres (sur côté latrines) y compris toute sujétion (pose robinet 1/2, vannes d'arrêt et autres accessoires de raccordements)	pce	1.00		
7.3	Construction d'un filet d'eau en briques cuites de 30 cm de largeur avec béton b dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> y compris enduit intérieur	fft	1.00		

7.4	Masse ou assise citerne en maçonnerie en moellons ou en briques cuites avec enduit au ciment (sur côté latrines)	fft	1.00		
	<b>Sous-total 7</b>				
	<b>TOTAL CONSTRUCTION D'1 BLOC DE 3 PORTES DE LATRINES :</b>				
	<b>TOTAL (B) : CONSTRUCTION DE 2 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN</b>				
	<b>TOTAL (A) + (B) :</b>				

Arrête le présent devis à la somme de (*barrer la mention inutile*) :

- **LOT 1 - EP DIBUE DIETU, EP TSHIBUEMA et EP KANDONDO : CONSTRUCTION DE 6 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 6 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN : 3 x (TOTAL (A) + (B)) :** .....

*(Montant libellé en chiffres)*

**Soit** .....**DOLLARS US**

*(Montant libellé lettres)*

- **LOT 2 -EP KALUWE, EP LUMONA et EP LEMBA : CONSTRUCTION DE 6 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 6 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN :**

**3 x (TOTAL (A) + (B)) :** .....

*(Montant libellé en chiffres)*

**Soit** .....**DOLLARS US**

*(Montant libellé lettres)*

- **LOT 3 - EP 2 KAPEMBA, EP 2 TSHIKUNDI et EP 2 BENA TSHIADI : CONSTRUCTION DE 6 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 6 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN : 3 x (TOTAL (A) + (B)) :** .....

*(Montant libellé en chiffres)*

**Soit** .....**DOLLARS US**

*(Montant libellé lettres)*

- **LOT 4 - EP MGR KABONGO, EP LUKUSA KAYEMBE et EP TUDIENZELE: CONSTRUCTION DE 6 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 6 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN : 3 x (TOTAL (A) + (B)) :**

.....  
*(Montant libellé en chiffres)*

**Soit** .....**DOLLARS US**

*(Montant libellé lettres)*

- **LOT 5 - EP 3 LUNGANDU, EP MUYOYO, EP 3 TSHINSHIBA et EP SIMON KIMBANGU : CONSTRUCTION DE 8 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 8 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN : 4 x (TOTAL (A) + (B))**

.....  
*(Montant libellé en chiffres)*

**Soit** .....**DOLLARS US**

*(Montant libellé lettres)*

- **LOT 6 – EP KAVULA, EP NKATA et EP ISTUTU NDALI : CONSTRUCTION DE 6 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 6 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN : 3 x (TOTAL (A) + (B))** .....

*(Montant libellé en chiffres)*

**Soit** .....**DOLLARS US**

*(Montant libellé lettres)*

- **LOT 7 – EP DEMBA RSAC, EP3 MPINDU et EP WETUNGA NYI : CONSTRUCTION DE 6 BATIMENTS DE 3 SALLES DE CLASSE CHACUN ET 6 BLOCS DE 3 PORTES DE LATRINES CHACUN : 3 x (TOTAL (A) + (B))**

.....  
(Montant libellé en chiffres)

Soit .....DOLLARS US  
(Montant libellé lettres)

**Signature du Soumissionnaire**

---

**Date :**

**PIECE 9 - TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE L'UNICEF**

Voir ANNEXE A-1 : Version en anglais

Voir ANNEXE A-2 : Traduction en français

**A noter que la version française des Conditions Générales des Contrats est transmise pour information, seule celle en anglais prévaut et sera incluse au contrat.**

**PIECE 10 – CERTIFICAT DE VISITE DE SITE**

**CERTIFICAT DE VISITE DE SITE LRPS-2019-9149348**

Nom de l'école : .....

Nom du Directeur de l'école ou du représentant EPSP de la sous-division (*barrer la mention inutile*) :.....

Nom de l'entreprise : .....

Date de la visite : .....

Signature et sceau du Directeur de l'école ou du représentant EPSP de la sous-division (*barrer la mention inutile*)

Signature de l'entreprise

**PIECE 11 – CLAUSES CONTRACTUELLES GENERALES (CONTRACTUAL PROVISIONS ON CONSTRUCTION CONTRACTS)**

Voir ANNEXE B

**PIECE 12 – MODELE POUR GARANTIE DE BONNE EXECUTION**

**(A finaliser sur papier en-tête officiel de la banque émettrice)**

A : L'UNICEF  
*[Insérez les coordonnées indiquées dans la fiche technique]*

CONSIDERANT que *[nom et adresse du prestataire]* (ci-après, le « Prestataire ») s'est engagé, en application du contrat n° ....., en date du ....., à fournir des services ..... (ci-après, le « Contrat ») :

CONSIDERANT que vous avez stipulé dans ledit Contrat que le Prestataire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue et du montant y indiqué en garantie de finalisation des travaux relatifs à ses obligations aux termes du Contrat ;

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

CECI ETANT RAPPELE, nous déclarons par les présentes que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite de *[montant de la garantie]* *[en lettres et en chiffres]*, ladite somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ou discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie susmentionné]* sans que vous ayez à prouver ou motiver votre demande en paiement.

La présente garantie sera valable à compter de la signature du contrat jusqu'à la date de délivrance par l'UNICEF d'une attestation définitive de bonne exécution et d'achèvement complet des services fournis par le Prestataire.

**SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE**

Date .....

Nom de la banque .....

Adresse .....

*Si la RFP exige la fourniture d'une garantie de bonne exécution à titre de condition préalable à la signature et à l'entrée en vigueur du contrat, ladite garantie de bonne exécution qui sera émise par la banque du soumissionnaire devra reprendre le contenu du présent modèle*

## RECAPITULATIF DES PIÈCES CONTENUES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Pièce 1 – Avis de demande de Proposition (RFP)
- Pièce 2 – Instructions aux soumissionnaires
- Pièce 3 – Cahier des Prescriptions Techniques (CPT)
- Pièce 4 – Formulaire de Proposition
- Pièce 5 – Documents administratifs à fournir par le soumissionnaire
- Pièce 6 – Formulaire de soumission technique
- Pièce 7 – Lettre de proposition financière
- Pièce 8 – Cadre du devis estimative et quantitatif
- Pièce 9 – Les Termes et Conditions Générales de l'UNICEF
- Pièce 10 – Certificat de visite des sites
- Pièce 11 – Clauses contractuelles générales (Contractual provisions on construction contracts)
- Pièce 12 – Garantie de bonne exécution
- Annexe A-1 : Conditions Générales des Contrats UNICEF (Version en Anglais)
- Annexe A-2 : Conditions Générales des Contrats UNICEF (Traduction en Français)
- Annexe B : Contractual provisions on construction contracts
- Annexe C : Plans :
  1. VUE EN PLAN FONDATION
  2. VUE EN PLAN COTEE
  3. VUE EN PLAN CHARPENTE
  4. PERSPECTIVE CHARPENTE 3D
  5. ZOOM CHARPENTE 3D
  6. COUPE AA
  7. DETAILS CHARPENTE
  8. DETAILS
  9. DETAILS ANCRAGE PANNE SABLIERE
  10. FACADES
  11. PERSPECTIVE 3D SALLE DE CLASSE
  12. PERSPECTIVE 3D SALLE DE CLASSE (RENDU) - 1
  13. PERSPECTIVE 3D SALLE DE CLASSE (RENDU) - 2
  14. PERSPECTIVE 3D SALLE DE CLASSE (RENDU) - 3
  15. PLAN LATRINES
  16. PLAN FOSSE
  17. COUPE LATRINES
  18. PERSPECTIVE 3D LATRINES – 1
  19. PERSPECTIVE 3D LATRINES – 2
  20. VUE EN PLAN CHARPENTE LATRINES
  21. FACADES LATRINES